



Udaf

Charente-
Maritime

UNIS POUR LES FAMILLES

UDAF 17

5 Rue du Bois d'Huré - 17140 LAGORD

Tél. : 05 46 28 36 02

contact@udaf17.fr - www.udaf17.fr

Agir pour les familles



Rapport d'activité 2023

Vie de l'institution et des instances

Les membres du Conseil d'Administration

Composition au 01/06/2024

Les administrateurs élus

Jacky BRILLOUET	ADMR
Martine CAMESCASSE	AF de Saintonge
Dany CHEVENON	AFOC 17
Anne DE CHALENDAR	Crèche Petit à Petit
Evelyne DIEUX	Solidarité Détente Veuves et Veufs 17
Anne FERREIRA	Jumeaux et Plus 17
Francelise LAVENTURE	Vacances et Familles
Evelyne LE MOYEC	FAVEC
Emmanuelle RENAUD	Les Bambins d'Aunis
Denis TAINURIER	Autisme 17

Invité statutaire

Nicolas ERIAU	Directeur Général
---------------	-------------------

Composition du Bureau

Françoise HENRI	Présidente
Claudine GUERIN	Vice-Présidente
Rémy OUVRARD	Trésorier
Hélène AUDINET	Trésorier adjoint
Laurence NALIN	Secrétaire
Francelise LAVENTURE	Secrétaire adjoint
Invité statutaire	
Nicolas ERIAU	Directeur Général

Commission de Contrôle

Président	
Laurence NALIN	Secrétaire
Membres	
Hélène AUDINET	Trésorier Adjoint
Jacky BRILLOUET	
Catherine DAVIET	
Claudine GUERIN	Vice-Présidente

Les travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises et a eu à traiter principalement les thèmes suivants :

- Budgets et comptes de l'association à partir des travaux de la Commission de Contrôle de Gestion et de Projets
- Répartition des fonds propres et du patrimoine de l'association
- Mise à jour du document unique de délégation
- Journée des administrateurs
- Direction de l'Entraide Familiale
- Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2023-2027 du SAAD
- Agréments de 3 nouvelles associations adhérentes
- Désignation de représentants dans les commissions
- Election des membres du bureau
- Projet Maison Relais Saint Jean d'Angély
- Projet dédoublement Résidence Accueil
- Projet d'une crèche interentreprises dans une ville de la CDA La Rochelle
- Projet d'agrandissement du Multi Accueil l'Oranger
- Contrôle CAF sur les crèches
- Recrutements du Directeur Général, Secrétaire Générale, Contrôleur de Gestion
- Vente d'un site appartenant à l'UDAF

Les administrateurs désignés

Michèle ARONDEL	AF de Saintonge
Hélène AUDINET	AFC
Marie Claude BRACHE	ACFFM
Michel CORNUAU	AFP Bethesda
Catherine DAVIET	UNAPEI 17
Claudine GUERIN	MFR
Françoise HENRI	UNAPEI 17
Laurence NALIN	EFA 17
Christelle HOSTEING	AFC
Rémy OUVRARD	Parrainage 17
Danielle PENZ	APEDA
Claude PILET	MFR
Max SURREAU	FR Trizay
Yvonne VANTREPOTTE	AFP La Halte du Pinson

Commission de Contrôle de Gestion

Président	
Rémy OUVRARD	Trésorier
Membres	
Françoise HENRI	Présidente
Hélène AUDINET	Trésorier adjoint
Nicolas ERIAU	Directeur Général
Anaïs DUBOURG	Responsable Comptable
Jean-François LUCAS	Contrôleur de Gestion

L'Assemblée Générale Statutaire

Elle s'est déroulée le 15 juin 2023 à la Maison de l'Etudiant à LA ROCHELLE.

Au programme :

Assemblée Générale ordinaire avec renouvellement partiel du collège des élus et présentation des rapports, services, comptes et échanges avec les associations adhérentes et les représentants familiaux.

Le mot de la Présidente

Madame, Monsieur,

C'est avec un grand plaisir que je vous remets la nouvelle version du rapport d'activité de notre association pour l'année 2023.

Aujourd'hui, notre pays est dans une situation perturbée.

Dans ce contexte difficile, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de Charente-Maritime s'attache depuis toujours, et plus que jamais, à veiller à la défense et à la représentation de toutes les familles dans leur diversité, leur pluralité et leur richesse multiculturelle sur l'ensemble du département.

Pour mener à bien cette mission, le conseil d'administration s'appuie sur la richesse de son réseau associatif, la représentativité de ses représentants familiaux et le travail réalisé quotidiennement par les salariés de l'institution.

Dans le cadre des missions qui lui ont été confiées, l'UDAF de Charente-Maritime est également amenée à gérer et proposer des services aux familles. Plus que jamais, l'association veille à la qualité des prestations offertes aux usagers malgré un contexte économique de plus en plus compliqué.

Vous trouverez en parcourant les pages de ce rapport, volontairement plus synthétique que les années précédentes pour une meilleure lisibilité, l'ensemble des actions menées par les bénévoles et les professionnels de l'UDAF de Charente-Maritime.

Au nom du Conseil d'Administration, je peux réaffirmer que nous agissons, forts de nos valeurs militantes et de l'ensemble du mouvement familial, pour adapter notre action politique à l'accompagnement des familles de Charente-Maritime.

Je vous remercie de votre confiance.

Françoise HENRI
Présidente

UNIS
POUR LES
FAMILLES

La Direction Générale

Madame, Monsieur,

Le rapport d'activités 2023 se veut volontairement plus synthétique que par les années passées, ce qui permettra de mieux mesurer l'étendue de nos activités.

Forte des 62 associations et fédérations qui la composent, des 140 représentants familiaux qui militent au quotidien et des 260 salariés qui agissent au sein des différents services ; l'UDAF reste un acteur social majeur du département.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les actions mises en œuvre au quotidien par les services et les salariés, 2023 a été marquée par la stabilité.

Une représentation familiale forte !

L'UDAF, à travers ses représentations familiales, est là pour défendre les intérêts matériels et moraux de ces familles, les représenter et parler en leur nom ; preuve des 2 000 heures consacrées cette année !

Des services au plus près des familles !

Mesures de protection juridique, médiation familiale, accueil d'enfants en établissements collectifs...voici une liste non-exhaustive des services offerts par les professionnels au quotidien ; l'UDAF accompagne près de 5 000 personnes en permanence. Je vous laisse le soin de les découvrir ou de vous les réapproprier à travers ce rapport d'activité

Pour conclure cette introduction, l'année 2024 va être rythmée par quelques grands chantiers (réorganisation du siège, aménagement de nouveaux bureaux sur Saintes, reconduction du parc automobile, renouvellement de la téléphonie...). Dans sa dynamique générale, je suis persuadé que l'UDAF dispose de nombreux atouts pour proposer de nouveaux partenariats aux structures et associations qui savent que l'avenir passe par la création de synergies et je ne veux en écarter aucune.

Je tiens à remercier une nouvelle fois les bénévoles, les administrateurs et les professionnels et toutes celles et tous ceux qui ont participé en 2023 à la réalisation de nos missions et actions et plus particulièrement pour la qualité du travail réalisé. Un grand merci également à toutes celles et à tous ceux qui nous font confiance au quotidien.

Nicolas ERIAU
Directeur Général

Le Secrétariat Général

La Communication et le Soutien aux Associations (CoSA)

La mission CoSA est au cœur des objectifs de l'UDAF. Elle met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration, assure une représentation fidèle des familles selon les textes de 1945 et 1975, soutient les associations affiliées et les services de l'UDAF, et promeut la visibilité et l'impact de ses actions auprès du public et des institutions.

Le réseau associatif

L'UDAF rassemble près de 4 300 familles à travers :

- 58 associations familiales
- 3 fédérations départementales
- 3 membres associés

L'UDAF de Charente-Maritime joue un rôle clé dans le soutien, la communication et le développement des associations familiales. Elle offre des services de communication, de conseil et d'accompagnement, ainsi que des ressources matérielles et stratégiques. De plus, elle facilite les démarches et les partenariats pour renforcer l'engagement familial sur le territoire.

- En 2023 : 3 nouvelles associations ont rejoint la famille UDAF : France Alzheimer, Ré-Clé-Ré et l'Association Familiale Protestante La Halte du Pinson.

Les délégués familiaux

Au sein de l'UDAF de Charente-Maritime, une centaine de représentants familiaux travaille activement pour promouvoir et influencer la politique familiale dans les instances décisionnelles. Ils siègent dans les Conseils d'Administration, commissions et comités d'organismes publics, où ils défendent les intérêts des familles (cf. tableau des représentations).

- En 2023, l'UDAF a régulièrement proposé de nouveaux représentants pour répondre aux besoins émergents et garantir une représentation efficace des familles.

L'Observatoire des Familles

L'Observatoire des Familles permet à l'UDAF 17 de recueillir et disposer de données statistiques objectives pour mieux répondre aux besoins des familles et défendre leurs intérêts auprès des autorités et des partenaires.

- En 2023, l'enquête menée sur le sujet du désir d'enfant est consultable sur le site internet de l'UDAF dans la rubrique des publications : www.udaf17.fr.

Le Service Info Famille

Le Service Info Famille de l'UDAF de Charente-Maritime est une ressource précieuse pour les familles, offrant un soutien pratique et des conseils adaptés à leurs besoins spécifiques, personnalisé sur tous les aspects de la vie quotidienne (logement, santé, la consommation, etc.).

- En 2023 une centaine de demandes émanant principalement du formulaire de contact du site internet de l'UDAF, a été traitée par nos équipes.

Lire et faire lire

Lire et faire lire est une association nationale coordonnée conjointement par la Ligue de l'Enseignement et l'UNAF, soutenue par plus de 200 écrivains renommés et le Ministère de l'Éducation Nationale. Son objectif est de promouvoir le plaisir de la lecture chez les enfants en faisant lire des bénévoles dans les écoles maternelles, primaires et autres structures éducatives.

- Des rencontres avec les bénévoles et l'instauration de nouveaux partenariats ont ponctué l'année 2023.

La Médaille de l'enfance et des familles

La Médaille de l'enfance et des familles, administrée par l'UDAF, reconnaît le dévouement et le mérite des parents qui contribuent de manière significative à l'éducation et au bien-être de leurs enfants et de la société.

- 2 dossiers ont été instruits en 2023, validés par La Présidente.

La communication générale et des pôles

La communication externe vise à promouvoir les actions et les partenariats sur le territoire.

- En 2023, l'UDAF a rencontré diverses associations et partenaires, participé à des assemblées générales, forums, conférences, et formé des partenariats avec des organisations locales. (Département, Délégations Territoriales, Forum Autisme, CAF, ADMR, conférence Parrainage 17, Unapei IME, Banque de France, etc.).

Les nouvelles technologies

Le site Internet et la page Facebook de l'UDAF informent les familles sur divers aspects de la vie quotidienne et permet aux partenaires de promouvoir leurs actions.

- En 2023, un travail a été engagé pour changer le site Internet au 01/01/2024. Un projet de site Intranet sera à l'étude en 2024.

Les représentations

Au cœur de l'action institutionnelle assurée par l'UDAF 17 sur les questions familiales, la centaine de représentants familiaux œuvre pour promouvoir la politique familiale dans toutes les instances qui prennent des orientations ou décisions concernant la vie des familles.

Caisse d'Allocations Familiales

L'équipe est composée de 8 membres. Les principaux points traités ont porté sur la disparité des situations suivant les territoires, la pénurie du personnel, les crèches ou encore les aides à domicile. Les représentants familiaux siègent aussi en commission pour l'attribution d'aides exceptionnelles et individuelles auprès des familles. Ils étudient les agréments et aides dans les domaines de la Petite Enfance, l'Enfance-Jeunesse et le soutien à la parentalité.

Mutualité Sociale Agricole

1 représentant familial siège dans cette instance. Comme pour la CAF, les principaux points abordés portent sur l'action sociale, la santé, le médico-social, l'aide aux personnes âgées et le bénévolat actif.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

L'équipe est composée de 2 membres. Comme pour la CAF, les représentants familiaux défendent les intérêts des familles dans cette instance et siègent en commission spécifique pour l'attribution d'aides exceptionnelles et individuelles. Cette participation commune permet d'organiser une communication CAF/CPAM sur certaines aides spécifiques.

Habitat et logement social

L'équipe est composée de 10 membres. Les représentants participent aux études portant sur l'augmentation des montants des loyers, sur les travaux de réparation et de réhabilitation des bâtiments ou encore sur l'attribution des logements sociaux.

Les établissements de santé public et privé

L'équipe est composée de 20 membres qui participent aux travaux des commissions d'usagers, aux conseils de surveillance, aux conseils de la vie sociale (EHPAD) et aux diverses commissions spécifiques aux établissements.

Droit de la famille et protection de l'enfance

L'équipe est composée de 4 membres qui siègent au sein du Conseil de Famille des Pupilles de l'État et du Foyer Départemental de l'Enfance. Les thèmes abordés portent sur le suivi scolaire, la situation sanitaire, l'aspect social et familial des pupilles de l'État. 2 représentants familiaux siègent à la Commission d'Agrément de l'Adoption qui étudie les dossiers des postulants à l'adoption et attribue les agréments.

Commission Départementale de l'Éducation Nationale

1 représentant familial siège dans cette instance. Les sujets traités s'articulent autour des projets dans les établissements, du bilan annuel de la rentrée et des ouvertures/fermetures de classes.

Citoyenneté et Autonomie

2 représentants familiaux siègent au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et apportent leur analyse à la co-construction des politiques publiques territoriales dans les domaines du grand âge et du handicap.

Économie

1 représentant familial siège au sein de la Banque de France dans le cadre de la Commission de Surendettement.

1 représentant familial siège au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Il apporte son analyse (demandes, débats et décisions) à l'étude des projets d'ouverture commerciale de 1 000 m² ou plus et de toute extension de commerce de cette superficie.

1 représentant familial siège au sein de la Commission d'Orientation de l'Agriculture concernant l'étude des demandes de modification des surfaces agricoles et des autorisations d'exploitation.

Commissions Consultatives pour les Services Publics Locaux

L'équipe est composée de 10 membres et les réflexions s'articulent autour de l'eau et de l'assainissement, des déchets ménagers ou encore du tourisme. 1 représentant familial siège au sein du conseil d'exploitation de la Régie d'Exploitation des Services d'Eau.

Centres Communaux d'Action Sociale

Les 70 représentants familiaux abordent des points très différents en fonction de la taille et de la compétence des CCAS/CIAS. Dès lors, ils sont tous amenés à participer à la commission d'attribution des aides financières pour les familles.

Les activités du siège

Au 31/12/2023

Les services du siège regroupent les différentes fonctions support, dites « back office », nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

LA COMPTABILITE

Le service comptabilité, composé de 4 personnes, assure la gestion et le suivi de la compatibilité de l'institution et de ses activités. Cela représente un total budgétaire à hauteur de 13 702 000 € pour 2023 réparti sur 39 budgets distincts. Ce service assure également la paie pour 3 220 bulletins ainsi que la gestion de la facturation pour la partie « clients » pour environ 7 000 factures et pour la partie « fournisseurs » pour près de 3 000 factures.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le service Ressources Humaines, composé de 2 personnes, assure 4 activités principales :

- La gestion administrative des ressources humaines (contrats de travail, aspects juridiques...).
- La gestion des temps et des plannings de travail.
- Le développement des ressources humaines qui comprend la gestion des carrières et des compétences, le recrutement ainsi que la formation.
- L'organisation et la représentation des instances représentatives du personnel en lien avec le Directeur Général.

Au 31 décembre 2023, l'UDAF compte 260 salariés personnes physiques, soit 231,33 Equivalents Temps Plein (ETP), tous contrats confondus.

LA LOGISTIQUE ET L'INFORMATIQUE

Le service, composé de 2 personnes, coordonne la gestion de l'ensemble des moyens matériels, techniques dont l'UDAF a besoin pour fonctionner au quotidien dans ses missions. Il assure la gestion d'un parc de 60 véhicules, l'achat et le renouvellement de mobiliers, la coordination des travaux sur les différents sites (Lagord, Saintes, Périgny...) ainsi que la partie assurance (bâtiments, sinistres, responsabilité civile...).

Le service garantit la maintenance du parc informatique et des logiciels métiers déjà existants en lien notamment avec notre partenaire « SYNERGIE » pour le logiciel spécifique « Evolution » lié au pôle de protection des majeurs et des familles. Il coordonne aussi les besoins en matière d'équipements (tablettes, ordinateurs portables...) et téléphonie. Le parc de reprographie a été renouvelé auprès du prestataire « RICOH » et une campagne de cybersécurité a été menée auprès des collaborateurs.

La structuration des services du siège va être réorganisée en cours d'année 2024 suite au départ en retraite du Directeur Administratif et Financier. Il est envisagé le recrutement d'un contrôleur de gestion, le glissement de la paie du service comptabilité au service Ressources Humaines, le recrutement d'une assistante paie et le renforcement de la logistique/informatique auprès du secrétariat général, etc.

Le service d'accompagnement social lié au logement est agréé par le Conseil Départemental.

Cette action est définie dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées en Charente-Maritime (PDALHPD), dans lequel l'UDAF est partie prenante.

Le service est financé en volume de « mois mesure » à réaliser. Cela implique un minimum d'activité à réaliser pour obtenir l'intégralité des financements nécessaires à l'équilibre budgétaire du service. Or, en 2023, les objectifs n'ont été remplis qu'à 75%, en raison d'une absence pour longue maladie.

Le personnel

5 intervenantes sont chargées d'assurer l'accompagnement des bénéficiaires. Elles sont diplômées dans le travail social en qualité de Conseillères en Économie Sociale et Familiale.

Elles se répartissent les territoires ruraux correspondant aux 4 Délégations Territoriales de l'Action Sociale (redéfinies en 2016) :

- DT La Rochelle-Ré-Aunis Atlantique à 0,5 ETP,
- DT Rochefort-Marennes Oléron-Aunis Sud à 0,5 ETP,
- DT Saintonge Romane-Vals de Saintonge à 1 ETP,
- DT Royan-Haute Saintonge à 1 ETP

En complément, une assistante administrative à 0,15 ETP, enregistre les mesures, constitue les dossiers administratifs et apporte un soutien administratif auprès des intervenantes.

Les mesures d'accompagnement

Le service gère plusieurs formes d'actions du Fonds de Solidarité pour le Logement :

- **Les mesures d'accompagnement social lié au logement** : leur finalité est le diagnostic transverse (3 mois), l'installation dans le logement (maximum 12 mois) ou le maintien (dont la qualité du logement, maximum de 18 mois). Elles tiennent compte des difficultés d'autonomie des personnes, elles constituent une intervention ponctuelle, de proximité et complémentaire à d'autres interventions sociales.

Nous constatons une baisse importante des orientations sur le territoire de la Haute Saintonge.

- **Les Logements d'Extrême Urgence** : associé à un logement identifié, l'accompagnement a pour objectif l'autonomie et la responsabilisation des ménages afin que le séjour soit un tremplin à l'accès vers un logement autonome.

- **Les Diagnostics Sociaux et Financiers** : il s'agit d'une évaluation sociale et du recueil contradictoire d'éléments issus des deux parties locataire/propriétaire. Demandés à l'étape de l'assignation à comparaître en vue d'une procédure d'expulsion, ils sont adressés au juge afin qu'il puisse se prononcer de façon éclairée en connaissance de l'ensemble des éléments de la procédure administrative et sociale. Cette mesure a fait l'objet d'un cerfa applicable à partir de 2023 et s'est généralisée sur l'ensemble des départements.

Le service a constaté un taux de DSF réalisés de **49%, contre 62%** l'année précédente.

Le pôle des actions sociales et familiales

Les dispositifs hébergement – logement

Le service d'Accompagnement Social Lié au Logement

Chiffres Clés 2023

Secteur	Objectif ASLL+DSF	Nombre de mesures/mois réalisées	Nombre de LEU
AUNIS ATLANTIQUE	100	125	1
AUNIS SUD	146	110	1
VALS DE SAINTONGE	260	247	3
HAUTE SAINTONGE	295	136	1

Répartition des mesures

	Vals de Saintonge	Haute Saintonge	Aunis Atlantique	Aunis Sud
Nombre de mesures effectuées en 2023	81	70	57	59
Nombre de mois d'accompagnement	247	136	125	110
Nombre de familles suivies en 2023	73	39	22	22
Nombre de renouvellements	41	7	5	9
Nombre de visites/ rendez-vous/ rendez-vous téléphoniques (réalisés et absences non prévenues)	393	147	44	139
Durée moyenne d'accompagnement (mois)	9	4	6	6,6

Les Diagnostics Sociaux et Financiers

	Vals de Saintonge	Haute Saintonge	Aunis Atlantique	Aunis Sud
Nombre de mandatements	8	31	38	27
Nombre de DSF réalisés	62,5%	35,5%	47,4%	52%
Nombre d'orientations vers une intervention sociale	2	0	2	5

Les LEU

	Vals de Saintonge	Haute Saintonge	Aunis Atlantique	Aunis Sud
Nombre de logements	3	1	1	1
Nombre de ménages accueillis en 2023	7	2	1	1
Taux d'occupation	100%	100%	100%	100%

Constat : l'accompagnement des ménages est de plus en plus long et les solutions de relogement et de sortie du dispositif sont quasi inexistantes sur notre département.

Conclusion et perspectives 2024

Le financement du service ayant évolué vers une tarification à l'acte, nous sommes indemnisés au « mois mesure », ce qui n'est pas simple au regard d'une activité qui peut être fluctuante en fonction des secteurs et des périodes de l'année.

Nous observons moins d'orientations, des difficultés à reloger les ménages, des procédures d'expulsions qui augmentent et des dispositifs comme les LEU qui s'enkystent.

Cependant, nous sommes persuadés que ce dispositif répond aux besoins des familles.

Le pôle des actions sociales et familiales

Les dispositifs hébergement – logement

La Résidence Accueil

Située à La Rochelle, quartier des Minimes, au sein du campus étudiant, la Résidence Accueil propose 28 logements meublés, dont 2 logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Nous disposons au final, depuis octobre 2022, de 30 logements dont 2 en satellites.

Une convention avec l'hôpital psychiatrique de Marius Lacroix La Rochelle permet l'intervention régulière d'un médecin psychiatre et d'infirmiers de l'extrahospitalier.

Une convention avec le SAMSAH de GAIA 17 permet un accompagnement complémentaire pour les personnes bénéficiant d'une orientation MDPH.

Les résidents

Pour 2023, 2 nouvelles personnes ont intégré la Résidence Accueil. Un résident est décédé. 3 résidents sont partis suite à la fin du contrat d'occupation donné par l'UDAF, dont 1 dans le cadre d'une expulsion locative.

Le taux d'occupation pour 2023 est de 93% pour la résidence

- La résidence accueille 29 personnes, la moyenne d'âge est de 45 ans,
- La plus jeune résidente a 26 ans, le plus âgé a 76 ans.
- Les ressources : 28 personnes perçoivent AAH/PI et 1 la retraite

Nous pouvons dénombrer 3 grands profils de pathologie accueillis actuellement :

- Bipolarité : 2
- Schizophrénie : 13
- Autres : 14 (trouble de la personnalité ; troubles cognitifs ; TED ; TOC...)

Les demandes émanent principalement du secteur de La Rochelle et de Rochefort/Oléron. Les candidatures sont déposées par les mandataires judiciaires, les référents sociaux, l'hôpital et les délégations territoriales. Les personnes sont majoritairement en cours d'hospitalisation ou dans un service médico-social.

- 66 % sont sous mesure de protection
- Le CMP accompagne tous les résidents, le SAMSAH de GAIA 17 intervient pour 5 d'entre eux
- Les services d'aide à domicile et les cabinets d'infirmiers libéraux sont très sollicités

Les problématiques spécifiques de ce public : dégradations physiques, psychologiques, cognitives, psychiatriques et sociales. Il présente des pathologies psychiatriques souvent couplées avec des problèmes d'addiction, d'incurie et/ou de problèmes dans la relation à l'autre.

Conclusion

La fragilité des personnes est présente et influe sur l'équilibre précaire du collectif. Les animateurs ont également un rôle de médiateur entre les résidents afin de désamorcer certains conflits de voisinage. Ils ont été formés à la prévention suicide en qualité d'évaluateur (niveau 2) et participent à de l'analyse de la pratique (6 séances par an).

Nous avons développé un partenariat avec le CSAPA de Tremplin 17 en raison d'une augmentation des comportements addictifs.

Le service bail glissant DALO - droit au logement opposable

Depuis 2017, nous intervenons pour exercer du bail glissant dans le cadre du DALO. En 2023 :

- Nous avons reçu 9 mandatements
- 12 baux glissants sont en cours au 31/12/2023
 - dont 2 glissements favorables aux ménages
 - dont 3 mesures d'expulsion à engager pour troubles de jouissance principalement et défaut d'adhésion au dispositif.

Les habitats communautaires

Nous avons deux logements :

- Rue Morvan – 17000 LA ROCHELLE de type 5 où résident 3 colocataires
- Allée de Bruxelles – 17000 LA ROCHELLE de type 4 pour 2 colocataires

L'objectif est de proposer un logement classique en colocation pour des patients sortant de l'Hôpital, stabilisés et toujours accompagnés par le secteur.

La Maison Relais IØ

Agréée par la DDETS de Charente-Maritime et la préfecture le 12 octobre 2022, la Maison relais d'Oléron IØ a ouvert en septembre 2022.

Située au cœur de ville de St Pierre d'Oléron, la maison relais propose 20 logements meublés, tous aux normes PMR. Les logements sont équipés de première nécessité.

Le bâtiment se trouve à proximité de toutes les commodités nécessaires telles que les banques, les commerces, la poste, le CMP et le personnel médical.

L'admissibilité en Maison relais se fait en Commission SIAO pour intégration de la liste d'attente.

L'admission est ensuite finalisée par la Commission d'admission interne de la maison relais au fur et à mesure des logements disponibles. Préalablement, un entretien de pré admission est organisé en ce sens.

Pour la fin 2023

- 8 nouvelles personnes ont intégré la maison relais
- Taux d'occupation de 18/20 places

Les demandes affluent et sont parfois en inadéquation avec le dispositif (problématique de santé non stabilisée, manque d'autonomie, non adhésion au projet...).

- La résidence accueille 18 personnes : 74 % d'hommes et 26 % de femmes
- La moyenne d'âge est de 50 ans, La plus jeune résidente a 33 ans, le plus âgé a 65 ans.
- Les ressources : 58% personnes perçoivent AAH/PI et 37% le RSA, 5% chômage.

Les activités 2023

En 2023, lors des réunions mensuelles, les résidents ont décidé de réaliser des sorties et actions conviviales :

- Repas du nouvel an chinois au restaurant : 7 participants
- Balade à cheval : 6 participants
- Sortie catamaran : 8 participants
- Sortie à La Rochelle avec visite de l'aquarium : 4 participants
- Sortie en commun avec la Résidence Accueil des Minimes avec visite de la ferme aux ânes et pique-nique : 3 participants
- Barbecue : 7 participants
- Ateliers de Noël (décoration et création de chocolats) : 10 participants

Suite à la demande de résidents de rencontrer d'autres personnes en Maison Relais, nous avons organisé une première rencontre avec la Maison Relais de Rochefort (gérée par ALTEA CABESTAN) autour d'un goûter type auberge espagnole.

De ce temps convivial a émergé des envies d'activités communes pour les années à venir : repas, karting, pétanque, visites (site de Crazannes, musée...).

La Maison Relais St Jean d'Angély

Le projet de la maison relais de St Jean d'Angély prend forme et se situera au sein de l'ancien Foyer de Jeunes Travailleurs de St Jean d'Angély.

Nous avons des blocages administratifs qui ont été levés par la Préfecture.

L'ensemble des partenaires de ce projet : la mairie, la CDC Vals de Saintonge, le bailleur SOLIHA, la DDTM, la DDETS et l'UDAF sont régulièrement en lien pour avancer sur le dossier. Les appels d'offre sont lancés. Le projet est prévu pour 21 places.

La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, la gestion de leur conflit dans le domaine familial, entendu dans sa diversité et son évolution.

Elle se distingue du conseil conjugal et familial, de la thérapie de couple et des espaces rencontres. Ses objectifs sont de :

- restaurer la communication,
- préserver, reconstruire les liens familiaux,
- donner aux personnes la possibilité de trouver par elles-mêmes des issues à leur situation.

Le territoire d'intervention

Le service est conventionné avec la CAF. Ouvert en 2009 sur Saintes, il s'est agrandi en 2017 suite à l'appel à projet sur le territoire de l'Aunis, puis en 2018 avec La Rochelle Ré.

Nous intervenons dorénavant sur :

- la Saintonge Romane
- le Pays d'Aunis
- La Rochelle Ré
- Vals de Saintonge/Haute Saintonge à partir de 2024

Domaines d'intervention

Divorce ou séparation :

- droit de visite / hébergement
- résidence de l'enfant
- partage des biens
- pension alimentaire

Les liens intergénérationnels :

- droit de visite / hébergement
- résidence de l'enfant
- médiation parents – adolescents

La protection de l'enfant :

- autorité parentale,
- climat difficile agissant sur le comportement de l'enfant,

Limitée dans le temps (4 à 6 mois), la médiation familiale intervient sous forme d'entretiens confidentiels (maximum 7).

Il existe deux possibilités :

- la médiation familiale spontanée : prise de contact directe avec le service par les personnes,
- la médiation familiale judiciaire : incitation avant l'audience ou ordonnée à l'audience.

Les conventions parentales élaborées en médiation familiale peuvent être homologuées par le Juge aux Affaires Familiales.

Le pôle des actions sociales et familiales

Les actions autour de la parentalité

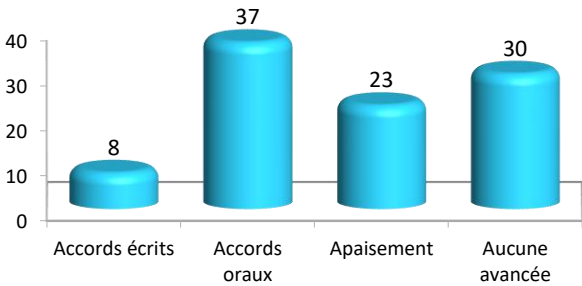
La Médiation Familiale

Chiffres clé 2023

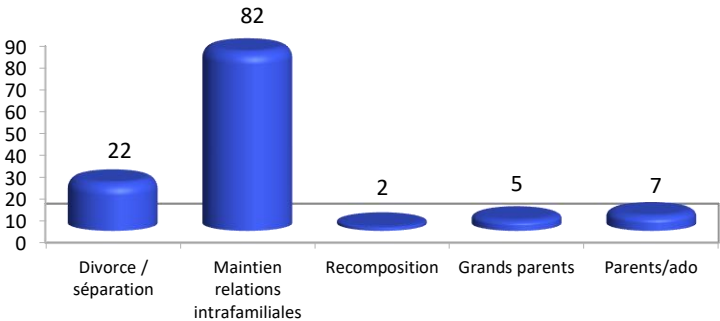
L'objectif de notre convention 2023 est de 150 processus : 50 sur le territoire de Saintes, 75 sur celui de La Rochelle Ré et 25 sur le Pays d'Aunis

Demandes de médiation	425
Les processus	125
Dont processus terminés en 2023	98
Les entretiens d'information	540
Dont judiciaires	206
Dont conventionnels	334
Les processus	125
Dont dans le cadre judiciaire	47
Dont dans le cadre conventionnel	78
Séances de médiation	176

Les résultats



Les origines du conflit



Focus : Evolution du service et de ses actions

Le service, initié en Saintonge Romane en 2009, n'a cessé de développer son intervention sur le territoire, avec une extension sur l'Aunis en 2017, puis sur La Rochelle/Ré en 2018, et à compter de 2024 sur les territoires de la Haute Saintonge et des Vals de Saintonge. Cette diversité géographique nous amène à rencontrer des publics différents et à adapter notre réponse en allant vers les familles. Dans certains territoires ruraux, les habitants font face à des difficultés de mobilité liées tant au coût du transport, qu'à l'absence de solution pour se déplacer. Avec le partenariat des CDC concernées et afin de favoriser « l'aller vers », le service a installé des lieux d'accueil en médiation familiale, à Surgères, Marans et St Martin de Ré. Notre offre de service va également s'étendre à Jonzac et St Jean d'Angély.

Les prémices de cette itinérance du service demandent une réelle disponibilité des professionnelles, ajoutant des temps de déplacements aux temps de rencontres ; nécessitant un travail partenarial accru pour rendre visible cette possibilité de médiation familiale, locale, auprès des publics les plus éloignés. Ces possibilités favorisent la réflexion sur l'itinérance et son développement, en lien avec les territoires très ruraux désormais couverts par l'UDAF, en médiation familiale.

Au-delà des territoires, le service a développé des compétences spécifiques en se formant à la médiation familiale en milieux dits atypiques. C'est le cas depuis 2018 avec la médiation familiale en milieu carcéral, depuis 2019 avec la médiation Parents/adolescent, depuis 2020 avec la Médiation Aidant Aidé.

Le pôle des actions sociales et familiales

Les actions autour de la parentalité

La Médiation Familiale

Focus : Evolution du service et de ces actions (suite)

La famille est multiple et les problématiques rencontrées sont diverses. Il est primordial, quand l'offre existe, de se former à ces spécificités afin d'apporter une réponse adaptée au public concerné. Ce développement exige une mise en mouvement constante des médiatrices, une adaptation du cadre de la médiation familiale à un public spécifique.

Cette évolution est génératrice d'une certaine émulation au sein de l'équipe, favorisant une réflexion plus globale sur nos modes d'interventions classiques, dans l'intérêt des familles. Cette pluralité d'interventions nous a amenés à développer quand cela semblait adapté, la médiation navette, la médiation à distance, l'accompagnement à l'échange d'écrits. Le développement de notre intervention en milieu rural accentue nos réflexions sur la mise en place d'outils nous permettant d'être au plus proche des familles.

Aujourd'hui, l'expérience de médiation familiale du service, nous amène à réfléchir à de nouvelles actions, sur l'axe de la prévention. Si l'espace de médiation familiale n'est pas accessible à tous, notamment en raison de l'inadéquation des temporalités de chacun, d'autres actions peuvent être proposées pour favoriser la réflexion, le questionnement, la mise en mouvement.

De plus, par un travail de diagnostic en relevant en médiation l'ensemble des éléments pouvant faire conflit dans la famille, les médiatrices ont tenté de réfléchir à un outil permettant de travailler la relation et les enjeux en prévention des tensions menaçantes.

Les médiatrices du service, avec le soutien de l'UNAF proposent des groupes de parole pour les futurs et/ou jeunes parents, pour les parents d'enfants porteurs de handicap. L'équipe faisant le constat que très souvent lors du travail en médiation, les difficultés sont apparues lorsque la famille s'est agrandie. Il s'agit de mettre des mots sur cette mutation des places lors de l'arrivée de l'enfant, de favoriser le partage d'expérience et l'anticipation de potentielles difficultés, avec comme fil rouge le maintien d'une communication parentale. De la même manière, donner un espace de dialogue aux parents devant faire face au handicap de leur enfant, peut permettre de rompre une possible solitude, de tirer les bénéfices de la pair-aidance. Venir échanger avec d'autres peut être le déclencheur d'un besoin d'accompagnement du dialogue parental, tel qu'il peut être proposé en médiation familiale.

Parce que les parents se montrent souvent très inquiets du vécu de leurs enfants face à la séparation, un binôme médiatrice/psychologue propose des ateliers pour enfants de parents séparés. Cet espace destiné aux enfants peut également être moteur quant à la mise en mouvement des parents.

Ce travail de prévention est relayé et diffusé lors des interventions mensuelles des médiatrices sur l'antenne de RCF « Histoires de parentalité ». Les thématiques abordées, souvent en présence d'un partenaire ou avec l'appui d'un témoignage, permettent d'aborder des sujets divers ayant trait à la parentalité, d'amener des pistes de réflexion, de proposer des espaces pour en parler.

L'Ecole Nationale de la Magistrature a sollicité l'UDAF en 2023 et renouvelle sa demande en 2024, pour une présentation de nos différentes actions auprès des familles, dans le cadre d'un temps de formation des magistrats intitulé « du contentieux à une culture de l'apaisement ».

L'accueil des familles dans leur diversité nous amène à développer des propositions d'accompagnement en parallèle de la médiation familiale. Toujours dans le but de prévenir les ruptures familiales, les perspectives de développement du service dans l'intérêt des familles, nous amènent à poursuivre la diversification de nos modes d'intervention.



La médiation aidant – aidé

La médiation familiale à destination des aidants et des aidés est issue d'un partenariat entre la CNSA et l'UNAF. L'UDAF 17 a été retenue, ainsi que 21 autres UDAF, pour mettre en œuvre cette nouvelle expérimentation.

En 2023, cette typologie de médiation a été incluse dans la prestation de service de la CAF et continue à être encadrée par la CNSA et l'UNAF.

La fragilité physique et psychologique du public concerné a nécessité beaucoup de prudence et de prise en compte des impératifs quotidiens souvent éloignés d'une démarche de médiation familiale.

Le travail s'est réalisé autour de :

- Actions de communication
- Prise en charge des demandes et mise en œuvre des séances
- Rencontres et/ou échanges virtuels avec les partenaires du territoire.
- Inscrire ce dispositif dans les réseaux existants.

L'UNAF est en lien régulièrement avec les UDAF pour échanger et travailler sur les outils, les modalités d'exercices et l'évaluation de l'action.

Les demandes de médiation

- 30 situations prises en compte
- 80 entretiens d'information réalisés
- 9 processus de médiation familiales engagés
- 19 séances de médiations réalisées

Les orientations principales

- Médias/presse/internet
- Réseau DAC PTA
- Coordonnateurs autonomie de CD17
- Mairie CCAS
- Services internes UDAF

Les demandes concernent principalement des situations avec des personnes âgées, atteintes ou non par des maladies évolutives, et pour qui se pose la question du maintien à domicile avec tout ce que cela implique, de la mise sous protection juridique, du choix d'une structure, de la cohabitation entre aidants-aidés.

Il s'agit souvent d'une situation de crise suite à une hospitalisation, lors du décès du conjoint (conjointe) ou lors de la prise de pouvoir d'un aidant depuis trop longtemps.

9 médiations familiales dans ce contexte ont été prises en charge par le service au cours de l'année 2022, 4 situations sont toujours en cours depuis le début de l'année 2023.

6 demandes n'ont pas donné suite à la médiation mais ont permis aux personnes :

- de réfléchir à l'intérêt de mener un processus de médiation familiale
- de clarifier les besoins et les possibles
- d'engager une discussion familiale
- de faire des choix (procédures judiciaires : mesure de protection ou abus de faiblesse, décision de placement dans une structure, attendre le règlement d'une succession, vendre un bien).

Les demandes de médiation proviennent non seulement d'orientation des partenaires mais aussi de sollicitations en direct :

- communication à destination des partenaires : 10 réunions réunissant 138 personnes
- communication à destination du public : 15 temps d'échanges pour 82 personnes

Objectifs

La population carcérale, souvent vulnérable, jeune, dans la répétition est souvent isolée au plan familial. S’il existe, ce lien peut être mis à mal du fait de l’incarcération. L’UDAF 17 s’est fixée pour mission de tenter de restaurer ce lien entre les personnes incarcérées et leur entourage à travers la mise en œuvre de médiations familiales.

La médiation familiale permet de créer un espace relationnel d’écoute et de dialogue à l’abri de toute forme de contrainte physique et/ou morale. Elle est un processus ayant pour objectifs de :

- Restaurer la communication entre les acteurs ;
- Préserver ou reconstruire les liens entre les membres de la famille et prévenir les conséquences d’une éventuelle dissociation du groupe familial ;
- Donner les moyens aux acteurs de chercher par eux-mêmes, dans le respect de leurs droits et obligations, des issues favorables à leur situation ;
- Consolider le socle familial lorsque cela est souhaité et favoriser la prévention de la récidive

Contenu

Proposer des temps d’information collective et individuelle sur la médiation familiale aux personnes détenues à la Maison d’Arrêt de Saintes et au Centre de Détention de Bédenac.

Proposer des temps de rencontre collective aux personnes détenues afin d’échanger sur la famille, les places, les rôles de chacun.

Proposer des entretiens de médiation familiale aux personnes détenues, en intra-muros et à leur famille à l’extérieur.

Mise en œuvre

Maison d’Arrêt de Saintes

Des flyers réalisés par l’UDAF sont intégrés dans le livret d’accueil des arrivants.

La médiatrice familiale propose chaque semaine aux nouveaux arrivants un temps d’information sur la médiation familiale.

Les détenus qui le souhaitent sollicitent un premier rendez-vous d’information avec la médiatrice.

Après validation du SPIP la médiatrice reçoit le détenu et évalue avec lui s’il s’agit de médiation, quelles sont les attentes et la capacité de mise en œuvre.

Un contact est pris avec la famille à l’extérieur. Avec l’accord de la personne, des entretiens de médiation individuels sont mis en place afin de travailler sur les attentes, les besoins de chacun.

Si le détenu est sortant ce processus peut se poursuivre en plénière dans les locaux de l’UDAF.

Centre de Détention de Bédenac

Des Informations collectives sur la Médiation Familiale sont organisées périodiquement.

Des flyers réalisés par l’UDAF sont transmis par les Conseillers Pénitentiaires d’Insertion et de Probation aux détenus susceptibles d’être intéressés.

Lorsqu’un détenu est demandeur, son CPIP sollicite la médiatrice qui le reçoit lors de sa venue, en général une fois par mois. La médiatrice évalue avec lui s’il s’agit de médiation, quelles sont les attentes et la capacité de mise en œuvre.

Un contact est pris avec la famille à l’extérieur. Avec l’accord de la personne, des entretiens de médiation individuels sont mis en place afin de travailler sur les attentes, les besoins de chacun.

Si le détenu est sortant ce processus peut se poursuivre en plénière dans les locaux de l’UDAF, ou en visioconférence.

Le pôle des actions sociales et familiales

Les actions autour de la parentalité

La médiation familiale en milieu carcéral

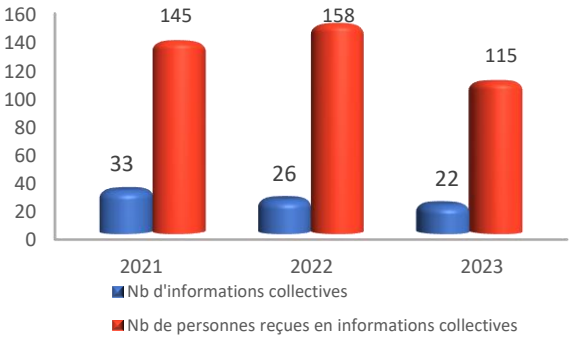
Bilan

Les informations collectives à Saintes

- 21 informations collectives à destination de nouveaux arrivants
- 108 personnes détenues rencontrées
 - 103 au Quartier Hommes
 - 5 au Quartier Femmes

Les informations collectives à Bédenac

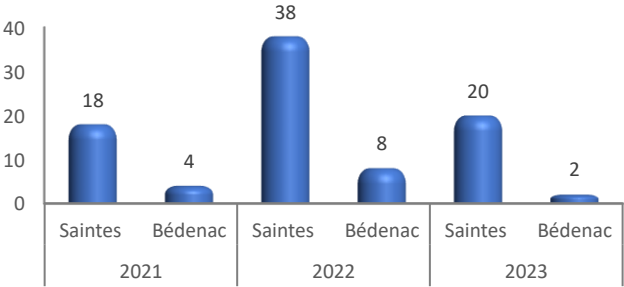
- 1 information collective pour 7 personnes détenues rencontrées



Les entretiens individuels

- 20 entretiens individuels pour la Maison d’Arrêt
- 2 entretiens pour le Centre de Détention

Nombre d’entretiens individuels préalables à la médiation



Les processus de médiation familiale

- 2 processus de médiation familiale pour la Maison d’Arrêt
- 3 processus de médiation familiale pour le Centre de Détention

Perspectives

Dans la perspective de l’obtention d’un financement pérenne de l’activité telle qu’elle a été réalisée les années précédentes, 2024 doit permettre de reprendre le lien avec le SPIP de Bédenac et ainsi favoriser les orientations. A Saintes, le temps dédié pourrait permettre de reprendre une régularité dans la mise en place des informations collectives auprès des nouveaux arrivants.

Les perspectives de développement seraient d’envisager :

- Le développement de temps d’échange avec les détenus, sur le thème de la parentalité, notamment à la Maison d’arrêt de Saintes et participer ainsi au travail de prévention des ruptures familiales.
- Le développement du dispositif de médiation familiale, en milieu ouvert, par un travail de communication auprès des Conseillers Pénitentiaires d’Insertion et de Probation.
- Un partenariat avec la Croix Rouge, qui accueille les familles des détenus lors des jours de parloir et ainsi de diversifier l’origine de la demande de médiation.
- Le dispositif de médiation familiale en milieu carcéral sur les deux autres établissements pénitentiaires du département (Maison d’Arrêt de Rochefort / Maison Centrale de St Martin de Ré).

Le pôle des actions sociales et familiales

Les actions autour de la parentalité

L'Espace Rencontre Parents Enfants

Les chiffres 2023

Nous avons programmé **486 rencontres parents-enfants en 2023**.

- 18 mesures **clôturées** au 31 décembre 2022
- 40 mesures **en cours** au 31 décembre 2022
- aucune mesure **en attente** au 31 décembre 2022

Les enfants ont majoritairement entre 2 et 11 ans. Nous pouvons recevoir des pères principalement, mais également des grands parents et des mères.

Les caractéristiques des mesures

Types de rencontres

- 72% des visites accueillies se font strictement dans les locaux de l'ERPE ;
- 13,5% sont des visites avec autorisation de sortie ;
- 13,5% sont des « passages de bras ».

Motifs d'orientation et particularités

Type de situation retenue par le juge	Nombre de mesures judiciaires nouvelles
Une situation de violence intrafamiliale	14
dont situations où une ordonnance de protection a été délivrée	4
Une situation où au moins un des parents présente des troubles psychiatriques	2
Une situation où au moins un des parents présente une problématique d'addiction	6

Durée des mesures

Durée totale	Mesures clôturées au 31/12/2023	
	Mesures judiciaires	Mesures non judiciaires
Moins de 6 mois	9	1
De 6 à 12 mois	10	1
De 12 à 24 mois	1	
24 mois et plus	1	

Fréquence des rencontres des mesures en cours

Fréquence des rencontres	Mesures judiciaires	Mesures non judiciaires
Toutes les semaines	3	
Tous les 15 jours ou 2 fois par mois	31	4
Tous les mois	10	2
Tous les 2 mois	1	
Autre	1	

Conclusions

L'année 2023 est marquée par l'élargissement de l'activité de l'Espace Rencontre de l'UDAF 17. De deux samedis et deux mercredis après-midi par mois sur le secteur de Lagord et de l'Aunis, nous évoluons vers une ouverture

- tous les mercredis après-midi et tous les samedis sur le secteur de Lagord et de l'Aunis,
- un samedi après-midi sur deux à St Jean d'Angély,
- un samedi après-midi sur deux à Saintes.

Cette expansion des plages d'accueil nous permet de n'avoir, à ce jour, qu'une très légère liste d'attente

L'année 2023 a été l'occasion de se mettre en relation avec les différents professionnels de la famille et de la parentalité, afin de coordonner nos actions, de s'adapter à la temporalité unique des familles et de les accompagner au mieux lors des différentes étapes de leur évolution, avec comme axe commun le bien-être et l'intérêt de l'enfant.

Nous sommes néanmoins inquiets quant au maintien des ER de St Jean d'Angély et de Saintes pour défaut d'orientations sur ces espaces. Le comité des financeurs a été saisi et les échanges sont réguliers.

L'Espace Rencontre est un lieu tiers avec un accompagnement spécifique permettant le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre un enfant et un parent (ou les deux) avec lequel il ne vit pas, lorsqu'il n'existe pas d'autre solution. C'est un lieu transitoire, où se prépare l'avenir afin que les relations changent, évoluent, dans l'idée que des rencontres sans intermédiaire soient, un jour, possible.

L'animation du lieu doit permettre aux enfants et aux parents de s'exprimer librement, sans se sentir exposés ou mis en danger. À cette fin, l'équipe de professionnels est garante de l'aspect « contenant » du Point Rencontre, dans le respect de l'intérêt de l'enfant, afin de préserver sa sécurité psychique et physique. Cet intérêt prime sur celui de l'autorité parentale.

Dans le cadre de séparations difficiles et conflictuelles, il donne la possibilité aux enfants concernés de reprendre contact avec le parent dont il est éloigné (père, mère, grands-parents et toute personne titulaire d'un droit aux relations personnelles avec l'enfant). Le droit de visite peut alors s'exercer dans des conditions de sécurité, sous le regard et avec le soutien de professionnels spécialisés.

Les modalités de fonctionnement

L'intervention de l'ERPE se fait à la demande du Juge aux Affaires Familiales (JAF) qui adresse à l'association une prise en charge précisant le cadre de la visite :

- la ou les personnes pour qui la visite est organisée,
- le motif pour lequel l'intervention est demandée,
- la durée de l'intervention et le rythme,
- les modalités : passage de bras, à l'intérieur des locaux avec ou sans autorisation de sortie.

Les locaux de l'Espace Rencontre

- Le siège social de l'UDAF situé au 5 Rue du Bois d'Huré – 17140 Lagord (UDAF 17)
- La Maison de l'Enfance, Rue du Stade, 17700 ST GEORGES DU BOIS (CDC Aunis Sud)
- La crèche l'Oranger, Rue Anita Conti – 17180 Périgny (UDAF 17)
- Deux nouveaux lieux d'ouverture : les locaux de l'UDAF 18 Rue des Cèllets à Saintes et le RAM – St Jean d'Angély.

Les professionnels de l'Espace Rencontre

Le point rencontre fonctionne avec l'intervention de plusieurs professionnels les mercredis et les samedis, dont le coordinateur, soit **jusqu'à 3 personnes en simultané, le coordonnateur et deux intervenants**.

- La coordonnatrice : effectue les entretiens préalables, intermédiaires et d'évaluation. Elle recueille des informations nécessaires et planifie les rencontres de manière individualisée (respect du jugement, cadre spécifique...). Elle administre les dossiers sur le logiciel dédié, coordonne les actions de l'équipe, échange avec les partenaires et rédige les comptes rendus à destination des Juges au Affaires Familiales.
- L'intervenant : accueille les familles, soutient toute personne en difficulté pendant la rencontre et favorise l'évolution des rencontres. Chaque intervenant est référent d'un certain nombre de situations, se charge de rédiger les transmissions et d'informer la coordinatrice d'éventuels éléments saillants.
- Le responsable de service : se charge du recrutement de l'équipe d'ERPE, des échanges avec les financeurs et peut être présent sur certains entretiens de recadrage lorsque cela est nécessaire pour un bénéficiaire de l'ERPE.

Les visites médiatisées

Notre cadre d'intervention d'Espace rencontre est financé par la Conseil Départemental. Ce financement permet en partie de mutualiser les moyens pour mettre en œuvre des visites médiatisées dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Une convention spécifique est signée annuellement et encadre ces interventions.

Nous n'avons que peu exercé ce type de mesure.

Nous avons été sollicités en 2021 par le SOS Village d'Enfants de Beauvais sur Matha pour accompagner deux familles. Le but étant de prendre leur relais sur cette action qu'il faisait directement.

Perspectives 2024

Notre intervention s'est arrêtée avant l'été 2022. Nous avons été sollicités en 2023 pour mettre en œuvre cette action dans le cadre de notre partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre des ERPE. La redistribution des lieux neutres et la politique de l'aide sociale à l'enfance évoluant.

Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec la Direction Enfance Famille et les autres gestionnaires d'ERPE pour coordonner nos actions et harmoniser les pratiques.

Nous serions amenés à intervenir en priorité sur le secteur des Vals de Saintonge et Saintes.

Les auditions de mineurs

Les modalités d'intervention

Le juge peut assurer lui-même l'audition du mineur ou déléguer à un tiers ce travail, avec l'obligation pour le tiers de rédiger un compte rendu dans un délai imparti en vue de l'audition des parents. C'est sur cette base, à l'initiative de l'une des juges aux affaires familiales de Saintes, que l'action s'est mise en place sur l'antenne de l'UDAF à Saintes, en 2015. Elle a débuté en 2023 sur le territoire de La Rochelle.

L'activité en chiffres

Le service a été destinataire de **84** ordonnances, soit un niveau quasi identique à l'année précédente.

81 mineurs ont été entendus dans nos services.

3 auditions n'ont pu être réalisées (1 report et 2 carences pour cause d'indisponibilité de l'avocat)

Perspectives 2024

L'équipe des auditeurs semble se stabiliser, des réunions d'équipe sont organisées tous les 2 mois, en visioconférence pour permettre à chacun d'y participer. Ces temps d'échange permettent de conforter chacun dans sa posture, de donner la place à l'échange entre intervenants sur les ressentis, de faire remonter les besoins.

Les intervenants font part de leur besoin de formation, la mission nécessitant un étayage et la formalisation d'un cadre d'intervention de manière à éviter certains écueils, et à développer une méthodologie commune.

Une réorganisation administrative de cette mission est à envisager courant 2024 afin de rationaliser le temps d'intervention de chaque professionnel.

Le pôle des actions sociales et familiales

Les actions autour de la parentalité

Les groupes de parole

Groupe de parole d'enfants de parents séparés

Ce parcours est un espace collectif d'expression et de libération de la parole à destination des enfants d'âges primaires qui expérimentent la rupture de leurs parents.

L'objectif de ces ateliers est de permettre aux enfants d'exprimer leur vécu et leurs émotions dans un groupe de pairs confrontés à la même particularité : la séparation des parents.

Constitution des groupes : 5 à 8 enfants par classe d'âge (6/9) (9/11) et deux animatrices (une médiatrice familiale et une psychologue)

Déroulement du parcours : 4 ateliers de 2h30 avec 1h, puis ½ heure de pause et goûter et à nouveau 1h.

L'activité :

- 3 parcours sur le 1^{er} semestre 2023 : 9 adultes concernés pour 6 enfants participants avec l'accueil de fratrie
- Le binôme médiatrice / psychologue s'est mis en place au cours de la deuxième partie de l'année
- Actions de communication :
 - Tables rondes CAF
 - Association re-pères et ADMR, association enfance et partage
 - Centres sociaux et culturelles, AEMO....

Groupe de parole : questions de parents – naissance

Ce groupe de parole a pour objectif de permettre l'expression libre des parents autour de la naissance.

Devenir parent est un passage qui vient remanier les équilibres au sein du couple et de la famille.

Objectifs de l'atelier :

- Permettre à des jeunes parents l'expression libre
- Clarification des besoins de chacun et des sources d'incompréhension
- Mise en mots des peurs, craintes face à l'inconnu
- Soutien à l'autonomie, à la confiance en soi
- Soutien et partage d'informations entre pairs
- Prévention et identification des situations à risques, réorientation

Public :

- Parents d'enfant à naître ou de jeunes enfants
- Parents souhaitant échanger sur cette étape de la naissance et du devenir parent.
- Groupe de 6 à 8 personnes, mixte.

Groupe de parole : questions de parents - handicap

Ce groupe de parole est ouvert aux parents ayant des enfants (mineurs ou majeurs) porteurs de handicap (sans justificatif MDPH).

L'année 2023 a été consacrée à la réflexion du projet, à son écriture et à l'ensemble des outils nécessaires à sa mise en place (formation, partenariat, recherche de locaux, outils de communication).

Les rencontres partenariales ont permis de vérifier la pertinence du projet et l'ouverture de cet espace parole est à ce jour attendue par l'ensemble du territoire.

Il reste toutefois un travail important de rencontres des espaces accueillant des publics en situation de handicap (ESAT, IME, FO, FH, FAM, SESSAD, SAMSAH....). Ces rencontres seront programmées en début d'année 2024 et tout au long du processus.

Il était primordial pour les médiatrices de bénéficier d'une formation pour envisager la programmation des groupes de parole afin d'être au clair sur sa posture. Il s'agit d'une nouvelle mission qui nécessite un ajustement et une écoute différente de la médiation familiale. Cette formation animée par l'organisme « Ma famille communique » aura lieu en mai 2024.

Il est donc envisagé d'accueillir le premier groupe dès la dernière semaine d'août 2024 pour un premier cycle de 6 séances.

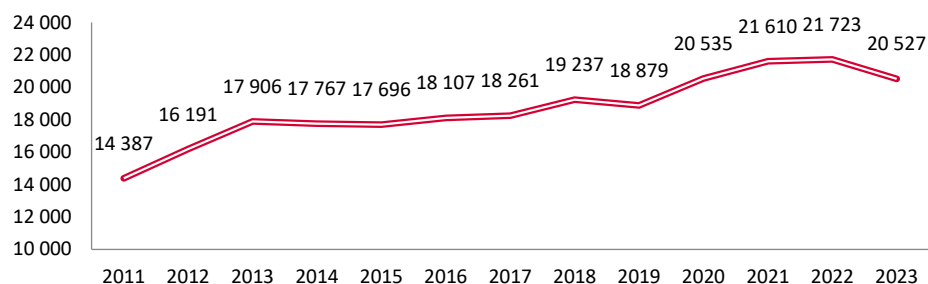
A l'issue de cette première expérimentation, un temps d'évaluation permettra d'ajuster le déroulement, les outils pour les prochains cycles. Il est prévu que cette évaluation se fasse par le biais de la participation du groupe de participants. Elle sera complétée par les médiatrices selon une grille d'évaluation définie en fonction des objectifs de projet.

Le pôle des actions sociales et familiales

Le handicap

Le Service d'Accueil Familial pour Personnes Handicapées (SAFPH)

Evolution du nombre de journées d'accueil



Le nombre de places agréées en famille pour le service au 31/12 :

- **76** places d'accueil permanent
- **3** places d'accueil temporaire

Places occupées au 31/12 (contrats en cours) :

- **8** places en accueil temporaire
- **56** places en accueil permanent

Les publics accueillis

Le service a assuré l'accueil de **83** adultes handicapés au cours de l'année 2023.

Le public présent se compose d'adultes souffrant de handicaps divers :

- **13** personnes cérébrolésées
- **15** personnes ayant un handicap psychique
- **5** personnes polyhandicapées
- **50** personnes ayant un handicap mental

Le service a organisé **5** nouveaux accueils permanents, 16 accueils temporaires. Par contre, 8 personnes ont quitté le service.

Nous notons que les adultes accueillis (ou en demande) relèvent de plus en plus de problématiques complexes (par exemple : des lésions cérébrales, des troubles du comportement associés) et ne parviendront pas à dépasser parfois la période d'essai mise en place.

Le service a reçu au cours de l'année **27** dossiers de candidatures :

- **23** issus des mandataires judiciaires
- **4** issus de structures (SAFPH, hôpital, FOH..)

Les candidatures du PPMF de l'UDAF sont également étudiées. Toutefois, dans le cas où le candidat intègre une famille d'accueil, l'UDAF sollicite le juge des tutelles afin d'être dessaisi au profit d'un autre représentant légal.

Les accueillants familiaux

41 familles ont assuré l'accueil du public du service. Les deux intervenantes à temps plein se partagent le Département pour en assurer le suivi et se relaient lors des absences.

En 2023, 3 familles d'accueil ont arrêté (retraite).

Enfin, nous avons pu comptabiliser aussi l'arrivée de 3 accueillants familiaux nouvellement agréés.

Nous avons eu également à traiter **1** injonction pour le Conseil Départemental

Conclusion

Conformément aux prévisions, l'UDAF doit répondre au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) fixé avec le Conseil Départemental. Ce contrat est établi sur la base du Schéma Départemental en Faveur des Personnes Handicapées et nous donne un certain nombre de directives pour les prochaines années. Il a été renouvelé en 2020 pour 4 ans (2020-2024).

Plusieurs accueillants familiaux ont quitté le service (choix professionnel, retraite, etc.). Le métier étant précaire et peu reconnu. Tous les ans, une demande de revalorisation est adressée au Conseil Départemental. La revue du schéma de l'autonomie sera une nouvelle occasion de réitérer les demandes, une refonte du règlement du conseil départemental est prévue pour 2024. L'objectif restant de trouver de nouveaux accueillants familiaux.

Les temps forts

La formation des accueillants

Depuis 2016, le Département prend en charge la formation initiale, obligatoire avant tout accueil, des nouvelles familles agréées, ainsi que la formation des gestes aux premiers secours ainsi que des temps ponctuels sur des thématiques particulières.

L'UDAF a fait le choix de proposer une formation sur les addictions de toutes sortes avec le CSAPA de TREMPLIN 17 aux accueillants familiaux, adaptée à leur pratique et leurs questionnements (tabac, alcool, alimentation, jeux vidéo...).

Réunions annuelles du service

Habituellement, des rencontres annuelles avec l'ensemble des accueillants sont organisées en été et pour Noël. Ces rendez-vous sont l'occasion de présenter le bilan de l'activité du service et d'évoquer les projets pour l'année suivante, sur un temps de réunion le matin.

Les thèmes suivants sont régulièrement abordés :

- Rôle et missions de l'accueillant familial (accompagnement, écoute, prise en charge individualisée, communication)
- La satisfaction qu'il en retire (reconnaissance, évolution de l'adulte, relationnel) et les limites
- Les points d'amélioration de l'accueil familial
- Mise en place de groupes de travail impliquant les familles (promotion du métier, etc.)

Ce sont des moments conviviaux qui permettent à l'ensemble des accueillants de se rencontrer et aux adultes accueillis de lier de nouvelles relations entre eux, autour d'un repas commun et de temps d'activités en après-midi : journée vélo fauteuil et pique nique à Grandjean.

Analyse de la pratique pour les accueillants familiaux

Comme chaque année, le service assure l'accueil et la prise en charge des adultes durant les rencontres institutionnelles avec les familles de façon à favoriser des échanges et proposer des activités occupationnelles.

Il y a eu 3 sessions pour 2 groupes constitués. Nous avons fait le choix d'arrêter pour 2024 car les sessions s'essouffent. Les accueillants souhaitent davantage de regroupement autour d'activités pour renouer du lien entre eux et avec le service.

Analyse de la pratique pour les intervenantes

Les intervenantes ont eu 3 séances d'analyse de la pratique avec les mêmes intervenants psychologues que pour les accueillants. Ce besoin a été constaté par le service : allier apports théoriques et échanges avec un professionnel sur leur positionnement.

L'UDAF et l'ADIL se tiennent gratuitement à la disposition des locataires et des propriétaires bailleurs privés pour délivrer des informations sur les différents points de la procédure d'expulsion :

- les questions de l'apurement de la dette locative, du relogement, du surendettement,
- les informations sur le contenu de la décision de justice, ses conséquences, les différentes étapes de la procédure.

Ainsi, tout locataire ou bailleur privé arrivant au stade du commandement de payer est invité à rencontrer l'ADIL et l'UDAF. L'objet de cette rencontre avec un juriste de l'ADIL et un conseiller en économie sociale et familiale de l'UDAF est de réaliser un diagnostic juridico-social et budgétaire de la situation et d'accompagner le locataire et le bailleur dans leurs démarches.

En 2023, l'UDAF a reçu avec l'ADIL **83** bénéficiaires.

Action Educative Budgétaire - AEB

Au gré du besoin, les assistantes sociales nous orientent des familles rencontrant des difficultés financières qui souhaitent s'engager dans une aide éducative budgétaire.

Une rencontre tripartite est programmée avec l'assistante sociale, la conseillère de l'UDAF et le bénéficiaire. Les actions sont identifiées et encadrées dans le contrat d'accompagnement. La signature engage chaque partie pour une durée déterminée (4 mois selon la convention).

Une phase de diagnostic et d'accompagnement s'enchaînent, tout en gardant le lien avec l'assistante sociale. Un renouvellement peut être sollicité au besoin, en fonction des objectifs et des besoins repérés.

Un bilan est rédigé et évoqué lors d'une dernière rencontre tripartite entre le bénéficiaire, l'assistante sociale et la conseillère UDAF.

AEB en partenariat avec le Rectorat

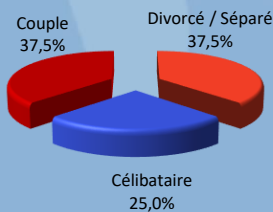
Au titre de l'année 2023, l'UDAF a accompagné un unique bénéficiaire.

Débuté en fin d'année 2022, cet accompagnement s'est achevé en septembre 2023.

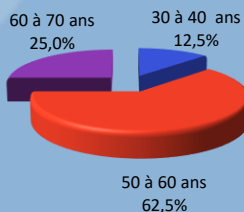
AEB en partenariat avec le Ministère des Finances

L'année 2023 a vu une progression du nombre de personnes accompagnées par les professionnelles de l'UDAF 17, Madame Nathalie KRYNSEN et Madame Laurence THOREAUX, passant de 7 à 9 bénéficiaires sur l'exercice civil.

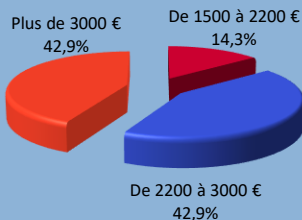
Composition familiale



Age des bénéficiaires



Ressources des bénéficiaires



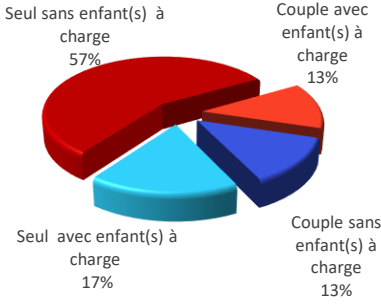
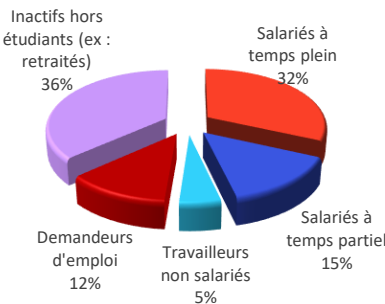
Le pôle des actions sociales et familiales

Les actions budgétaires

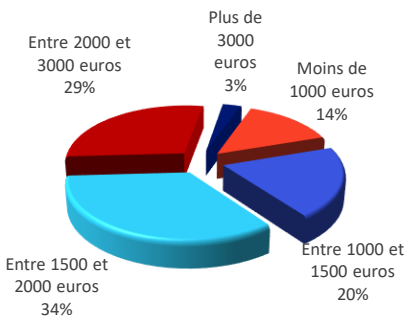
Le Point Conseil Budget

En 2023, **83** personnes ont été reçues dans le cadre d'un premier contact, sans autre suivi. **71** personnes ont été suivies au-delà d'un premier rendez vous (dont **51** nouveaux suivis). Pour cela, **311** entretiens ont été réalisés en 2023.

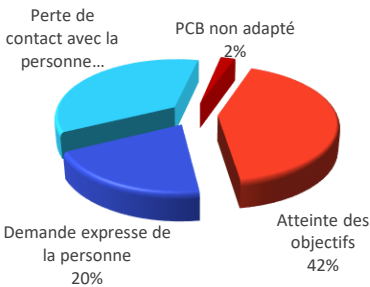
L'activité des personnes nouvellement suivies au premier rendez-vous La situation familiale



Ressources des personnes



Motifs de fin d'accompagnement



Action Logement

Dans ce cadre et sur orientation d'Action Logement, les Conseillères en Économie Sociale et Familiale de l'UDAF assurent un accompagnement spécifique lié au logement (intégration et maintien dans le logement ou recherche de solutions de relogement). Cet accompagnement est réalisé au bureau de l'association ou au domicile de la personne suivie.

Il y a 3 types possibles :

- Le diagnostic d'interventions
- L'AEB : aide éducative budgétaire
- L'ASLL : accompagnement social lié au logement

Les durées et modalités d'intervention sont fixées par Action Logement et nécessite une contractualisation avec le ménage. La durée d'un accompagnement ne peut excéder 24 mois.

En fin d'intervention, un bilan est adressé à Action Logement ou un renouvellement de notre intervention peut être sollicité par l'intermédiaire d'une évaluation sociale.

L'année 2023 est marqué par une baisse significative des orientations par rapport à l'année 2022, près de 50% de moins qu'en 2022.

Bilan de l'activité sur 2023

Au titre de l'année 2023, l'UDAF a accompagné au total 11 ménages.

Type de mesures : **21 missions** pour ces ménages, sous les formes suivantes :

- Diagnostic : 2
- AEB : 6
- ASLL : 13

Durée moyenne d'accompagnement :

- Diagnostic : 2 mois
- AEB : 4,40 mois
- ASLL : 4,20 mois

Katya LAMBERT-ARTUS
Directrice du Pôle

Le pôle petite enfance

Multi accueil L'Oranger

Quelques chiffres

	2021	2022	2023
Nombre de places	50	50	50
Nombre d'enfants accueillis	89	96	87
Nombre des familles	83	94	81
Capacité théorique en heures	108 728	114 043	114 167
Nombre d'heures réelles	89 408	91 511	94 655
Nombre d'heures facturées	95 309	97 023	99 980
Taux d'occupation	87%	85%	87%

	Partenaires	Nombre de places en 2023	Nombre d'enfants en 2023
1	Léa Nature	21	42
2	Carl Zeiss	4	7
3	Rhinos	6+2	12
4	CPAM	1+2	4
5	Apivia	1	1
6	BMW	1	2
7	Ville de La Rochelle	2	3
8	CCAS de La Rochelle	2	1
9	CDA de La Rochelle	2	4
10	Préfecture	5	7
11	LR Spa & Piscine	1	1
12	CHANTIER HERVE	1	1
13	AMOLLINE	2	2
	TOTAL	50	87

Ces données sont extraites du logiciel Noé, qui permet de gérer au quotidien la présence des enfants.

Les entreprises ayant quitté la structure figurent en rouge, en vert les entreprises entrées en cours d'année. Les données en rouge correspondent aux places libérées par les entreprises dans l'année, en vert les places réservées en plus ou par de nouvelles entreprises.

Les activités quotidiennes

Au cours de l'année, des activités d'éveil, sensorielles et de motricité sont proposées aux enfants, leur permettant ainsi de participer à des activités variées. Ces activités permettent à l'enfant de développer sa créativité en laissant libre cours à son imagination et de communiquer en développant son langage.

Lors de ces activités, tous les sens sont sollicités permettant le développement sensoriel : l'ouïe (bruit du papier), l'odorat (odeur des matériaux) toucher (utilisation des doigts ou de matériel) la vue (couleurs, formes) et le goût (les enfants goûtent d'eux-mêmes), et le développement moteur.

Les évènements

Nous avons proposé en novembre, une soirée OIKA, pour les familles qui le souhaitent. Elles avaient un soir la possibilité de rester jouer avec leur(s) enfant(s) en salle de motricité accompagnées par un professionnel, afin de pouvoir tester des jeux de la crèche et de permettre d'autres échanges.

Nous avons également proposé deux cafés des parents, ce qui permet un échange entre les professionnelles et les familles sans la présence des enfants qui sont eux accueillis en section pendant ce temps.

Une fête des parents au mois de juin avant le départ des grands pour l'école, différents ateliers étaient proposés aux familles, un atelier rempotage de fleurs et herbes aromatiques, chaque enfant a pu repartir avec son pot, un atelier chamboule tout, un atelier pour les fratries ainsi qu'un petit spectacle présenté par l'équipe à l'attention des enfants et de leurs familles.

Dans l'année nous avons fait intervenir des prestataires extérieurs :

- Un musicien Atman, qui intervient une fois par mois sur la structure
- L'intervention de Bulles de douceur qui fait découvrir aux enfants la pratique du yoga
- Lire et faire lire qui vient conter des histoires aux enfants une fois toutes les trois semaines
- L'intervention d'atelier nature avec Graines de Troc 17 qui nous a permis de mettre en place un potager sur la structure.



Label Ecolo-crèche

Après deux années de travail à revoir nos pratiques afin de réduire l'impact des crèches sur l'environnement tout en améliorant la qualité de vie des enfants et des équipes, nous venons d'obtenir le Label écolo crèche par l'association Label vie.

Pour cela, la structure l'Oranger a durant ces deux dernières années orienté ses choix de travaux vers des matériaux moins nocifs (peinture des murs, retour à un jardin naturel...), investi dans du matériel et des jeux essentiellement en bois si possible, et utilise des produits d'hygiène plus sains (machine à vapeur pour le sol, produit biocide pour le nettoyage et la désinfection, savons doux hypoallergéniques bio pour les changes et mains des enfants et des professionnels, etc.).

Les équipes proposent des activités et des jeux avec des objets récupérés (rouleaux de papier toilettes, bouchons, etc.) et confectionnent également les recettes telles que la pâte à modeler, la pâte à sel, le sable de lune, la pâte à patouille...

La finalité de ce label pour le multi accueil l'Oranger est d'être dans une démarche d'analyse perpétuelle de nos actions, permettant ainsi d'offrir aux enfants et à son équipe un milieu plus sain pour s'y épanouir et y travailler.

Le personnel

Après plusieurs années difficiles, l'année 2023 est marquée par une forte diminution de l'absentéisme passant de 587 jours d'absences en 2022 à 377 jours en 2023. Cette stabilisation de l'équipe entraîne une meilleure implication des équipes sur les projets et l'accompagnement des enfants.

La structure ne ferme qu'une semaine par an, il nous faut tout de même remplacer les congés des salariées, ce qui équivaut à 2 postes à temps plein. Le recrutement dans ce secteur d'activité reste très difficile.

Toutes les professionnelles de la structure ont bénéficié de deux journées pédagogiques, ces deux journées de formation ont été orientées autour :

- Du jeu libre
- De l'aménagement de l'espace

L'éducatrice a bénéficié d'une journée de formation sur les troubles du spectre autistique.

Perspectives 2024

- Poursuivre nos actions en accord avec la démarche écolo-crèche
- L'agrandissement du bâtiment début des travaux prévu en septembre 2024, permettant ainsi d'augmenter la capacité d'accueil de 9 berceaux supplémentaires en respectant la nouvelle réglementation concernant le bâtiment qui entrera en vigueur au plus tard le 31 août 2026.

Le personnel

Cette année 2023 a été marquée par le départ de la directrice en janvier, une nouvelle directrice éducatrice de jeunes enfants de formation, Amandine NAUDIN a pris ses fonctions au mois de juillet. En attendant son arrivée c’est la direction du Multi accueil de L’Oranger qui a assuré l’intérim de direction de la structure.

Ce départ ainsi que le décès d’une des salariés en juillet qui a énormément affecté l’équipe a engendré une série de démissions en commençant en septembre par l’éducatrice de jeunes enfants suivie de 4 auxiliaires de puériculture. La pénurie de personnel qualifié engendre de réelles difficultés de recrutement, ce qui explique que les délais de recrutement soient rallongés.

L’augmentation du groupe d’enfants a permis la création d’un poste supplémentaire, celui de cuisinier, permettant ainsi aux CAP petite enfance d’être principalement auprès des enfants et de prendre le relais en cuisine qu’en cas d’absence de cette dernière.

L’équipe est composée d’une directrice, une 1 éducatrice de jeunes enfants (en cours de recrutement), 6 auxiliaires de puériculture, 7 CAP petite enfance, une cuisinière et une infirmière à 0,40 ETP.

L’équipe a pu bénéficier de deux journées de formation, une sur le thème des transmissions aux familles et une sur le jeu chez l’enfant.

La nouvelle directrice a bénéficié de deux journées de formation sur le management des équipes.

Une réunion de soutien psychologique pour les équipes a été mise en place suite au décès brutal d’une de leurs collègues.

Perspectives 2024

- poursuivre l’augmentation du taux d’occupation de l’établissement,
- recruter une éducatrice de jeune enfant afin d’accompagner les équipes dans le quotidien et d’animer le projet pédagogique favorisant ainsi la stabilisation de l’équipe,
- la création de liens avec les partenaires extérieurs, afin de pouvoir faire bénéficier aux enfants de la structure les événements prévus sur le territoire,
- poursuivre les temps de partage avec les familles en mettant en place des cafés des parents en plus de la fête de fin d’année existante,
- mettre en place de nouvelles initiatives autour de la démarche écolo-crèche

Le pôle petite enfance

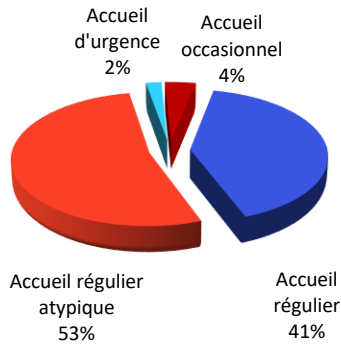
Multi accueil Les P’tits Drôles

Quelques chiffres

	2022	2023
Nombre de places	40	40
Nombre d’enfants accueillis	76	77
Nombre des familles	77	77
Capacité théorique en heures	84 738	84 504
Nombre d’heures réelles	49 391	63 331
Nombre d’heures facturées	54 385	67 430
Taux d’occupation	66%	79%

	Partenaires	Nombre de places en 2023	Nombre d’enfants en 2023
1	CH SAINTONGE	30	59
2	CDA - places en insertion	3	6
3	CDA - places pour le personnel	2	3
4	Ville de Saintes	1	2
5	Orchestra	1	1
6	La Forêt	1	1
7	La Semis	1	2
8	Juluce	1	2
9	SRIASS	1	1
	TOTAL	40	77

Types de contrat



Cette seconde année d’ouverture a confirmé que le personnel l’hôpital travaillant les week-ends et les jours fériés, leurs plannings étant variables, par conséquence les plannings des enfants le sont également. C’est pourquoi nous avons une majorité des contrats en accueil atypique. Ce type de contrat nécessite une grande vigilance d’organisation et de gestion des plannings étant donné que les familles ont jusqu’au 15 du mois précédent pour saisir leurs plannings avec un engagement d’un minimum 3 jours par semaine de présence sur la structure pour pouvoir bénéficier de ce type de contrat.

En ce qui concerne les accueils occasionnels, ce sont essentiellement des enfants dont les parents travaillent sur l’hôpital et qui souhaitent bénéficier d’une place en contrat régulier sur la structure.

Les temps de réunions

Réunion d’information suite au départ de la directrice : ce qui a permis à l’UDAF d’informer les familles sur l’organisation le temps du recrutement d’une nouvelle directrice ainsi que de permettre aux familles d’exprimer les difficultés rencontrées avec cette directrice ainsi que leurs inquiétudes.

Une réunion par section a été organisée en octobre 2023 où en moyenne une douzaine de parents étaient présents par réunion. Elle a été animée par la nouvelle directrice de crèche accompagnée par la direction de L’Oranger qui avait assuré l’intérim de direction.

Les thèmes ont été les suivants :

- Présentation de la réorganisation des sections
- Présentation des projets de l’année scolaire 2023-2024

Conseil de crèche : deux conseils de crèche ce sont déroulés dans l’année, c’est l’occasion d’échanger avec les représentants de parents et des entreprises sur le projet pédagogique, l’évolution de la structure et répondre à leurs questionnements.

Magali DORET
Directrice du Pôle



Le pôle Entraide Familiale

Soucieuse de répondre aux besoins des familles du département et forte des partenariats engagés depuis de nombreuses années (Conseil Départemental, CAF, Ville de La Rochelle, CDA, caisses de retraite, mutuelles, etc...), l'UDAF de la Charente-Maritime dispose d'un pôle Entraide Familiale, établissement juridique distinct et composé de deux services :

- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- Le Centre de Soins Infirmiers

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile

Créé en 1954, le service d'aide à et d'accompagnement à domicile, est né par la fusion-absorption en 2000 de l'association Maison de la Famille. Notre service est spécialisé, entre autres, dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. En décembre 2018, le service a intégré l'activité de l'AFS de Saintes par fusion-absorption et a pu proposer une nouvelle prestation d'accompagnement aux familles en difficulté exercée par des intervenantes qualifiées (TISF...).

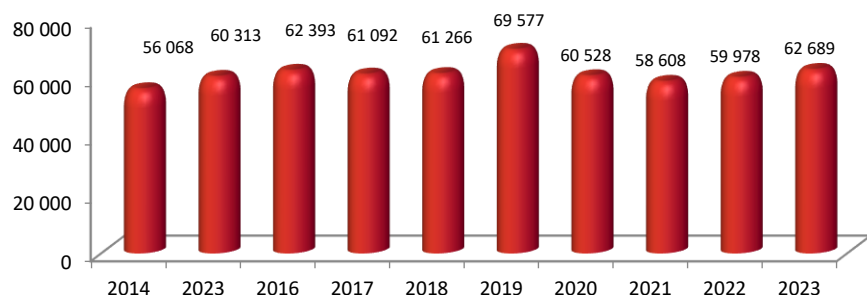
Le service Entraide Familiale bénéficie d'un agrément qualité délivré par la DREETS (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et d'une autorisation du Conseil Départemental, ce qui lui permet d'intervenir auprès de tous les publics. Le service d'aide et d'accompagnement à domicile répond aux besoins des familles qui ne peuvent plus assumer les tâches matérielles de la vie quotidienne et s'adresse :

- aux personnes en situation de handicap qui n'ont pas la capacité à réaliser les gestes essentiels et pour lesquels le service apporte une aide dans la réalisation des gestes quotidiens ou un accompagnement leur permettant de maintenir un lien social,
- aux personnes âgées qui n'ont plus la capacité de réaliser de façon autonome certains actes courants leur permettant un maintien à domicile et pour lesquelles le service apporte une aide à la vie quotidienne : ménage, courses, préparation des repas, aide à la toilette,
- aux familles pour lesquelles le service Entraide Familiale apporte un appui aux parents et à leurs enfants lors d'événements ponctuels (ex. maladie) ou continus (ex. difficultés sociales, handicap...) en accompagnant la famille dans son rôle parental à travers l'aide au ménage, repas, courses,
- aux personnes malades qui, souvent après une hospitalisation, se trouvent momentanément ou durablement dans l'incapacité de pourvoir aux gestes de la vie quotidienne,
- aux adultes protégés en difficultés sociales qui, au quotidien, ont besoin d'un accompagnement,
- aux usagers autonomes qui souhaitent, par choix, se faire aider dans l'entretien de leur logement.

L'activité 2023

L'activité a augmenté entre 2022 et 2023 avec un total de 62 689 heures. Cependant, le service n'a pas réussi à atteindre les heures prévisionnelles fixées. Près de 55 % de son activité totale s'effectue sur le secteur de La Rochelle CDA.

Nombre d'heures servies



Une activité dite « famille »

Le service d'aide et d'accompagnement domicile est conventionné par la CAF pour apporter une aide aux familles lors de certains événements.

La fusion-absorption avec l'AFS a par ailleurs permis au service d'intégrer une nouvelle spécificité de son activité par l'accompagnement d'enfants et de parents en difficulté au titre des prises en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance ou la Protection Maternelle et Infantile.

En 2023, le service d'aide et d'accompagnement à domicile a accompagné plus de 80 familles au titre de la protection de l'enfance.

L'équipe est composée de 7 TISF au 31 décembre 2023.

Une spécificité handicap

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile a été le premier service de Charente-Maritime à avoir obtenu la labellisation Cap Handéo et la Certification Cap Handéo pour l'accompagnement des usagers bénéficiaires de la PCH sur le département.

Les usagers relevant d'une PCH au titre du handicap mental et psychique, du handicap moteur et polyhandicaps, enfants et adultes, sur le secteur de La Rochelle CDA, sont exclusivement pris en charge par des salariés de l'équipe Handéo.

Depuis 2023, Le service d'aide et d'accompagnement domicile propose son propre service spécifique lié au handicap : « HANDIFFERENCE » dans la continuité de Cap Handéo. Ce service a vocation à répondre aux personnes en situation de handicap (TSA et polyhandicap). Une équipe diplômée et formée aux spécificités de chaque handicap est mise en place.

En revanche, comme indiqué précédemment, nous faisons face à d'importantes difficultés de recrutement pour attirer les profils compétents pour ce type d'accompagnement spécifique (nous avons dû essuyer 5 départs (3 démissions, 1 mobilité interne, 1 arrêt maladie longue durée sur l'équipe)).

A ce jour, le service a dû limiter l'acceptation des nouveaux dossiers, faute de ressources humaines.

Des salariés qualifiés

Au 31 décembre 2023 le service comptait :

- 5 personnels administratifs dont :
 - 1 Directeur d'entité / 1 ETP
 - 1 Responsable de secteur Nord / 1 ETP
 - 1 Responsable de secteur Sud / 1 ETP
 - 1 Secrétaire d'accueil secteur Nord / 1 ETP
 - 1 Secrétaire d'accueil secteur Sud / 0.80 ETP
- Chaque jour, environ 65 intervenants à domicile accompagnent nos bénéficiaires. En 2023, cela représente en termes de gestion de contrats :
 - 15 TISF (dont 8 entrées)
 - 34 AD (dont 16 entrées)
 - 33 ED (dont 21 entrées)
 - 24 AVS (dont 8 entrées)

Le centre de soins infirmiers

Compte tenu des besoins incomplètement satisfaits pour certains territoires ou quartiers, ou pour un accès plus facile de certaines personnes à du soin, l'UDAF a ouvert, début octobre 2020, un centre de soins infirmiers dans ses locaux à Lagord ainsi qu'à domicile, offrant ainsi de meilleures possibilités de maintien à domicile, de solutions alternatives à l'hospitalisation.

Structure de proximité, le centre réalise, avec son équipe d'infirmières et infirmiers diplômés d'État, sur prescription médicale ou hospitalière, des soins sur place ou à domicile : actes techniques ou essentiels, prélèvements sanguins, vaccinations, dépiquage, pansements, injections et perfusions, traitements médicamenteux, conseil avec une attention particulière aux personnes en situation de fragilité ou de handicap.

Le centre de soins infirmiers est ouvert à tous du lundi au samedi compris, avec ou sans rendez-vous, et intervient directement au domicile des personnes, sur toute l'agglomération rochelaise, 7 jours sur 7, sur rendez-vous.

L'activité 2023

L'activité a augmenté entre 2022 et 2023 avec une hausse de l'activité de près de 35%. Les deux infirmières ont réalisé plus de 8 000 visites à domicile auprès des 400 bénéficiaires suivis par notre centre de soins infirmiers.

Le service a été réorganisé en juillet dernier, notamment dans le but de diminuer les charges financières. Suite au départ de l'infirmière coordonnatrice, l'équipe est composée de deux Infirmières Diplômées d'Etat (IDE) sous la direction de la directrice du Pôle Entraide Familiale.

Le centre de soins infirmiers travaille sur prescription médicale et pratique le tiers payant (CPAM, CNMSS, MGEN, MSA, mutuelles) et dispose d'un partenariat avec certaines maisons de retraite pour des prélèvements sanguins.

L'objectif est de continuer à développer l'activité du service.

Perspectives 2024

La réorganisation entamée en juillet 2023 doit continuer à se structurer sur l'année en cours. Il est envisagé la mise en œuvre d'un audit au niveau des tournées à domicile et du logiciel informatique utilisé actuellement, afin de fluidifier le fonctionnement au quotidien.

Pour répondre à la demande croissante des patients, nous avons prévu de recruter un(e) infirmier(ère) en contrat à durée déterminée afin de venir en soutien à l'équipe actuelle.

Le pôle Entraide Familiale

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile

L'activité 2023 (suite)

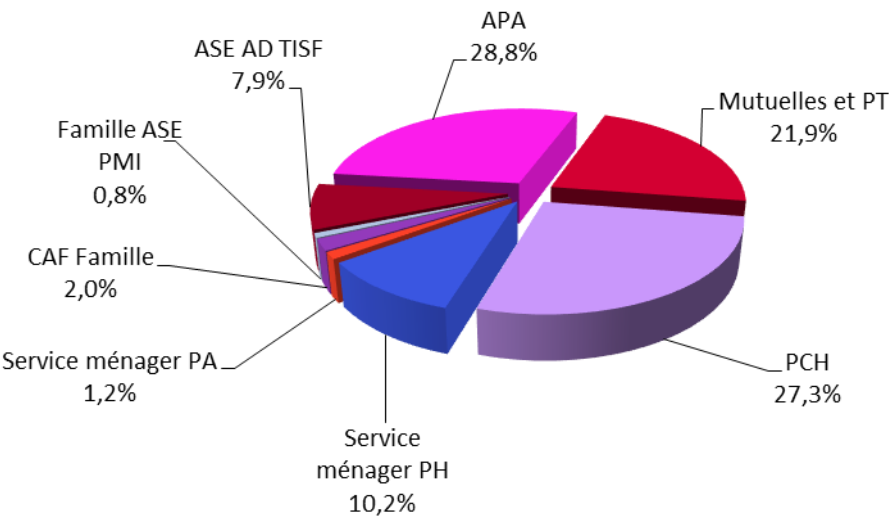
L'année a été marquée par un renfort de poste d'assistante administrative (0,80 ETP) en mars. Il y a eu également un changement de direction en septembre, tout en conservant la même dynamique managériale et les mêmes objectifs de développement.

Le projet d'établissement a été rédigé et approuvé par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2023. Les axes majeurs qui en ressortent sont la volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, renforcer l'image de la marque employeur du service et moderniser les pratiques du service.

Cependant, comme l'année précédente le service fait face à de grosses difficultés pour recruter des profils correspondants au public spécifique accompagné et honorer les plans d'aide en cours et pour en développer de nouveaux.

Le service Entraide Familiale a vocation à intervenir sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime, Il a accompagné 654 usagers ; le public servi est plutôt jeune, puisque la moyenne d'âge est de 57 ans.

Les différentes prises en charge



Perspectives 2024

Suite aux efforts de réorganisation entrepris en 2023, l'activité du SAAD Entraide Familiale a progressé en 2023 de près de 3 000 heures, l'objectif est de continuer ce développement sur l'année 2024.

Cependant, c'est la seconde année de suite que l'UDAF dégage un lourd déficit pour son activité d'aide et d'accompagnement à domicile. Par conséquent, un plan d'actions va être mis en œuvre, dès le second trimestre, pour répondre à cette problématique.

Bilan et perspectives du Pôle

Je remercie l'ensemble des collaborateurs terrain et administratif pour leur implication et leur engagement certain auprès des bénéficiaires du service. L'année 2023, comme 2022, a été rythmée par la continuité de la réorganisation du Pôle dans son ensemble.

Entraide familiale persiste à s'inscrire dans une dynamique d'évolution, d'adaptation au public et aux orientations stratégiques de ses financeurs. Le pôle veille à être le plus attractif pour étoffer son équipe d'intervention et ce, dans le but d'accompagner les usagers avec la meilleure qualité.

Hélène FAUCHER
Directrice d'Entité



Le pôle de protection des majeurs et des familles

Introduction

L'année 2023 a été une année clef pour le pôle de protection des majeurs et des familles (PPMF) concernant l'objectif de réduire le nombre d'usagers accompagnés par délégué pour une prise en charge plus directe et de proximité. En ce sens, le PPMF a revisité un certain nombre de coopérations de travail pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers, l'accessibilité des services et la qualité de vie au travail.

Les temps forts de l'année 2023

Sur le plan organisationnel

- Poursuite de l'équipement progressif d'un outil informatique professionnel pour tout salarié télétravaillant (sécurité informatique accrue/conciliation vie professionnelle et personnelle) et de doubles écrans désormais indispensables dans le quotidien de travail de chacun.
- Mise en œuvre de l'auto-évaluation des services MJPM et DPF.
- Migration totale vers l'application Métier « Evolution » : les équipes n'ont plus à jongler entre deux applications pour l'accompagnement des usagers, la continuité du service (accès à l'information et au dossier, traçabilité des informations) et la sécurité des données (limitation des accès).
- Structuration des équipes « soutien », avec la mise en place de l'équipe gestion contrôle PPMF, dans le cadre de plusieurs départs, pour consolider la continuité du service et promouvoir les complémentarités de travail sur des missions essentielles au fonctionnement du PPMF
- Campagnes de sensibilisation en matière de Cyber sécurité.
- Rencontres périodiques (directeurs/responsables de services) des services de protection des UDAF (16, 19, 79, 86) et, localement des services MJPM du département. Ces rencontres favorisent les synergies de travail, les réflexions sur les prises en charge et les modalités de fonctionnement.
- Mise en œuvre de la formation la responsabilité du mandataire en lien avec les UDAF 16, 79 et 86.
- Transfert de l'activité Audition des mineurs au sein du pôle des actions sociales et familiales le 01/01/2023.

Sur le plan technique en relation directe avec les droits des usagers

- Travail sur les modalités de suppléances favorisant l'accessibilité des services.
- Validation du document individuel de protection des majeurs (DIPM) et du document individuel de prise en charge (DIPC), correspondants au projet de vie des personnes accompagnées, émanant de groupes de travail participatifs.
- Mise en place de notes de veille juridique par l'équipe conseil juridique.
- Migration d'une responsabilité civile de groupe vers une responsabilité civile individuelle pour les nouveaux usagers du service MJPM. L'objectif est d'assurer la couverture des nouveaux usagers au titre d'une responsabilité individuelle, tout en favorisant le choix de l'assureur par l'utilisateur et en garantissant la continuité de couverture en cas de fin de mesure.
- Travail sur l'actualisation du règlement de fonctionnement des services MJPM et DPF.
- Relations de travail avec la CPAM pour recevoir toutes les informations indispensables aux services MJPM et DPF pour l'exercice des mandats confiés (compte partenaire /respect du caractère personnel du compte AMELI).
- Relations de travail avec la CAF pour prévenir les ruptures de ressources dans le cadre des prises en charge et révisions des mesures de protection.
- Multiples rencontres partenariales favorisant les coordinations de travail auprès des personnes accompagnées.

En matière de ressources humaines

- Création d'un 0.8 ETP (service DPF) de délégué et d'un 0,2 ETP (service MASP) pour favoriser une prise en charge plus proche des usagers (diminution du nombre de personnes accompagnées par délégué).
- Création d'un 0.5 ETP de conseiller juridique sur le site de Saintes (suite départ en retraite) afin de faire face aux charges de travail et optimiser la continuité de service.
- Création d'un 0,3 ETP de délégué à la protection des majeurs (départ d'un délégué à temps partiel) concourant à une diminution du nombre d'usagers pris en charge par délégué et favorisant la continuité du service.
- Recrutement de 2 intervenants sociaux SMJPM à temps plein pour aider à résorber une situation critique et à la mise en place d'un « réseau aidant » auprès de la personne accompagnée.
- Création de l'équipe « gestion contrôle PPMF » (évolution vers le statut de technicien supérieur),
- L'ensemble de ces recrutements et redéploiements internes participent à un équilibre des charges de travail et favorisent une prise en charge plus réactive des personnes accompagnées.
- Mise en œuvre de formations CNC pour les délégués à la protection des majeurs et aux prestations familiales.
- Accueil de stagiaires dans le cadre de la formation CNC et d'un stagiaire juriste.
- Mise en œuvre de groupes de travail dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail ayant abouti à la validation d'une fiche de fonction de conseiller juridique.
- Discussions sur les modalités d'un accord de télétravail (effectif depuis la période d'exception sanitaire COVID).

Les objectifs de travail 2024

- Mise en œuvre de l'évaluation des services MJPM et DPF par un organisme habilité.
- Validation des règlements de fonctionnement des services DPF et MJPM.
- Mise en route de groupes d'expression des usagers auxquels seront présentés DIPM/DIPC et règlements de fonctionnement.

UNIS
POUR LES
FAMILLES

Les tendances de l'activité 2023

- Les mesures les moins restrictives de capacité sont le principe.
- Une légère croissance d'activité tout service confondus (+27)
- Une forte augmentation du nombre de mesures ad'hoc,
- Une légère croissance d'activité pour les services MASP (+3), ISTF (+8) et MJPM (+24),
- Une stabilité de l'activité pour le service DPF,
- Un taux de rotation des mesures en forte augmentation (entrées et sorties) qui témoigne d'un accompagnement individualisé favorisant l'autonomie des personnes,

Les situations des nouvelles personnes accompagnées sont de plus en plus urgentes et délicates : les mesures de protection sont souvent sollicitées en dernière limite auprès des juges qui nous orientent régulièrement des situations particulièrement complexes connaissant les qualités de prise en charge des équipes pluridisciplinaires du PPMF.

La prise en charge du public accompagné par le service en quelques chiffres

- **4 786** personnes accueillies soit une moyenne mensuelle de 399 personnes
- **25 653** appels reçus sur le standard, soit une moyenne mensuelle de **2 138** appels.
- **139 millions d'euros gérés** au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des personnes protégées.

Les équipes MJPM et soutien administratif et financier

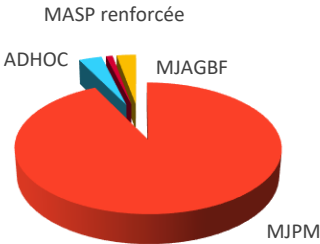
- **5 responsables de service** animent les réunions d'équipes, s'assurent du respect des procédures de fonctionnement et organisent la continuité de service auprès des usagers
- **55 délégués** interviennent sur l'ensemble du département et accompagnent en moyenne chacun 48 usagers à domicile et 89 en établissement
- **2 intervenants sociaux** MJPM ont été recrutés en 2023 (Lagord et Saintes), pour venir en soutien des délégués dans la prise en charge sociale des personnes protégées
- **20 assistantes administratives** interviennent sur les deux sites
- **4 juristes titulaires** du CNC interviennent en tant que **conseillers juridiques** en soutien des délégués dans des actions juridiques appelant une technicité et un savoir-faire spécialisés (successions, obligations alimentaires, ventes, donations, etc.).
- **7 personnes** interviennent au sein de **l'équipe gestion/contrôle** sur les axes clés que sont l'activité, le financement du pôle et la sécurisation des opérations financières concernant les personnes protégées
- **6 personnes** interviennent au sein de **l'équipe administrative/GED** en étroite collaboration avec les différentes équipes du secteur soutien administratif et financier
- **2 agents accueil/standard** sont sur les deux sites les premiers interlocuteurs des usagers et partenaires
- **2 personnes** travaillent au sein du **secrétariat du pôle de protection/Logistique** en étroite coordination avec le directeur du pôle

Le pôle de protection des majeurs et des familles

Chiffres clés 2023 (hors ISTF)

Nombre de personnes accompagnées au 31/12/2023 : 3038

- MJPM : **2 818**
- Ad'hoc : **103**
- MJAGBF : **87**
- MASP : **30**

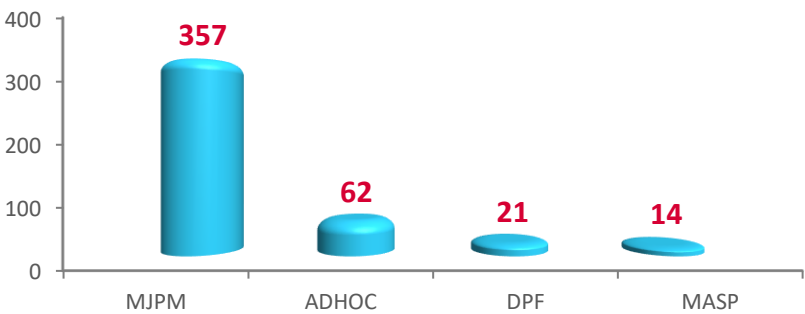


Le public accompagné selon la nature de la mesure prononcée

- Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) : **30**
- Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial : (MJAGBF) **87**
- Ad'hoc : **103**
- Tuteur adjoint/co-tuteur : **7**
- Subrogé tuteur/curateur : **16**
- Présumé absent : **5**
- Mesure d'accompagnement judiciaire : **9**
- Mandat spécial : **47**
- Curatelle simple : **67**
- Curatelle renforcée : **1 460**
- Tutelle : **1 207**

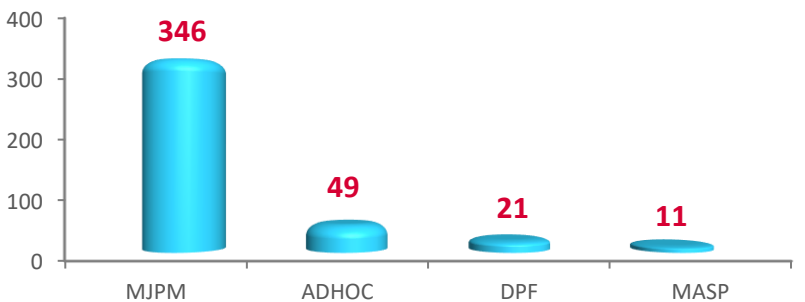
Nouveaux usagers suivis en 2023 : 454 (337 en 2022)

Répartition des nouvelles mesures



Fin d'interventions en 2023 : 427 (362 en 2022)

Répartition des mesures terminées



Le pôle de protection des majeurs et des familles

Le service MJPM

Présentation du public suivi au 31 décembre 2023

Personnes vivant à leur domicile, hébergées par un tiers ou sans domicile : 53,30%

- Un public majoritairement masculin (56,65%),
- 72,9 % des personnes bénéficient d'une mesure de curatelle : les aménagements de mesures les concernent plus particulièrement et favorisent leur autonomie tout en les sécurisant,
- 74,4 % des mandats spéciaux exercés concernent une personne vivant à domicile pour laquelle le plus souvent la question du maintien à domicile se pose
- 100 % des mesures d'accompagnement judiciaires concernent des personnes vivant à domicile

Personnes hébergées en structure d'hébergement : 42,94%

- Equilibre entre les hommes et les femmes,
- 68,93 % du public accueilli en établissement bénéficie d'une mesure de tutelle,
- 53,06 % des personnes sont accueillis en structures pour personnes âgées,
- 35,97 % des personnes sont accueillis en structures pour personnes handicapées

Personnes en famille d'accueil : 3,76 %

Répartition selon les tribunaux :

Saintes (33,92%), La Rochelle (27,32%), Rochefort (21,39%), Jonzac (13,92%)

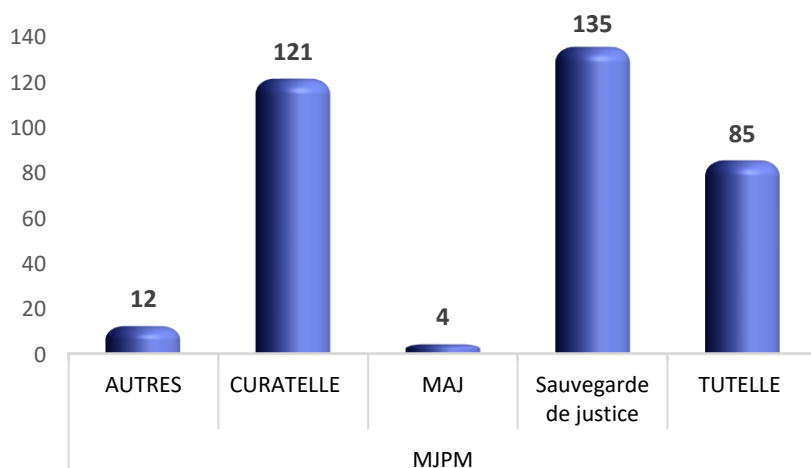
L'âge et la durée d'accompagnement

- 70 % des personnes accompagnées ont plus de 40 ans
- Les hommes bénéficient plus jeune que les femmes d'une mesure de protection
- 35,16 % des personnes sont accompagnées depuis moins de 5 ans,
- 25,6 % des personnes sont accompagnées depuis plus de 20 ans,
- A partir de 25 ans d'exercice, la mesure de tutelle devient majoritaire.

Les principaux constats

- Une paupérisation du public âgé accompagné
- Un rapport au travail des personnes handicapées qui a changé avec plus des sorties de structures (travail hébergement) plus nombreuses
- Notre action en milieu carcéral reste soutenue.

Répartition par type de mesure des nouvelles personnes suivies



L'activité du service MJPM 2023 en quelques chiffres

Nombre d'utilisateurs suivis au 31/12/2023 : 2921 (2 897 en 2023)

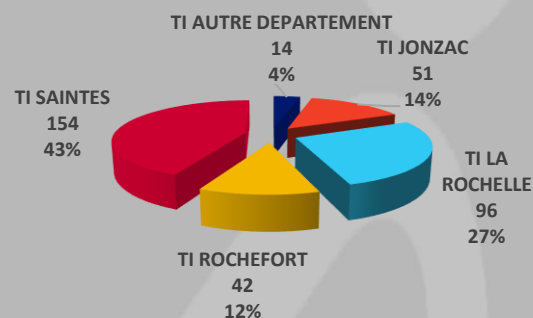
- 2 818 mesures MJPM et 103 Ad'hoc
- Augmentation des mesures civiles de protection (+ 11) et mesures Ad'hoc (+ 13)
- La mesure de curatelle (52,27 %) est majoritaire

Les nouveaux utilisateurs suivis en 2023 : 357 dont 62 Ad'hoc (300 en 2022 dont 37 Ad'hoc)

Fin d'intervention en 2023 : 346 dont 49 Ad'hoc (329 en 2022 dont 25 Ad'hoc)

Caractéristiques des nouvelles personnes suivies en 2023

- 419 nouvelles personnes accompagnées sur l'ensemble du département (+ 82 par rapport à 2022)
- 357 personnes accompagnées (hors mesures Ad'hoc) :
 - 57,98 % des nouvelles personnes accompagnées résident à domicile,
 - 42,02 % des nouvelles personnes accompagnées vivent en établissement
- Répartitions selon le tribunal (sans les mesures ad'hoc)



Répartition selon la nature de la mesure

- Le mandat spécial (37,81%) est la mesure la plus utilisée pour protéger une personne vulnérable
- La mesure de curatelle (33,89 %) concerne majoritairement des personnes à domicile.
- La mesure de tutelle (23,8%) concerne majoritairement les personnes vivant en établissement.
- La mesure d'accompagnement judiciaire (1,12 %) ne concerne que des personnes vivant à domicile.

- Comme les années précédentes, un grand nombre de personnes échappe aux signalements des différents acteurs de terrain (médecin, assistantes sociales, ...).

Une protection efficace des personnes supposerait que des signalements anticipés soient réalisés et des actions préventives mises en œuvre pour prévenir ces situations d'isolement et de grande précarité de personnes, qui se sont, depuis des années, habituées à des conditions de vie indécentes (Diogène, incurie, absence de commodités, coupures d'électricité...).

Les principaux constats

- La mesure de curatelle est majoritaire : les mesures les moins restrictives de capacité sont bien le principe.

Le terme « Tutelle », communément utilisé pour parler des mesures civiles de protection est souvent un frein pour les familles souhaitant engager la démarche de protéger une personne. Nous sommes particulièrement vigilants, dans notre vocabulaire quotidien, en employant les bons termes par bienveillance et pour être pleinement compris : une nouvelle dénomination de la mesure de tutelle et du juge des tutelles éviterait les amalgames.

- Les aménagements de mesures (20 % des mesures), continuent à progresser, ce qui témoigne de l’adaptation des mesures aux capacités des personnes.

L’individualisation des mesures (36% d’aménagement d’une mesure de curatelle, 7,4 % de dissociation de la mesure aux biens et à la personne) est un principe qui suppose une grande technicité et vigilance dans l’accompagnement dispensé.

- Les mesures exercées en lien avec un membre de la famille, qui le plus souvent est tuteur à la personne, sont de plus en plus nombreuses et répondent aux attentes et réalités de vies des familles et usagers.

Quelques mesures viennent en soutien des familles (subrogé, tuteur/curateur adjoint) et supposent une approche, une pédagogie, différentes de celles qu’impliquent l’accompagnement d’une personne protégée.

L’équipe de conseillers juridique est spécialisée sur ces nouvelles missions.

- Une augmentation de 11 mesures civiles de protection (mesure d’accompagnement judiciaire, mandat spécial, curatelle, tutelle) : 2 818 en 2023 et 2807 en 2022.

Nous constatons l’inflexion de la position du tribunal de Rochefort qui limitait, au titre des principes de subsidiarité et de nécessité de la mesure de protection, le nombre de mesures de protection depuis deux-trois ans.

Les mesures reçues en 2023 sont particulièrement délicates sur un plan médico-social et financier.

- Une augmentation du nombre de mesures Ad’hoc : 103 en 2023 et 90 en 2022. Les missions confiées sont de plus en plus ciblées, de plus courte durée et induisent une grande réactivité et technicité (62 nouvelles désignations/ 49 mesures clôturées).
- 5 mesures concernent des présumés absents.

Le pôle de protection des majeurs et des familles

Le service MJPM

Caractéristiques des fins d’intervention intervenues en 2023

395 fins d’intervention (+ 41 par rapport à 2022)

- 49 mesures ad’hoc
- 346 mesures civiles de protection : 52,89% concernent des personnes vivant à domicile.

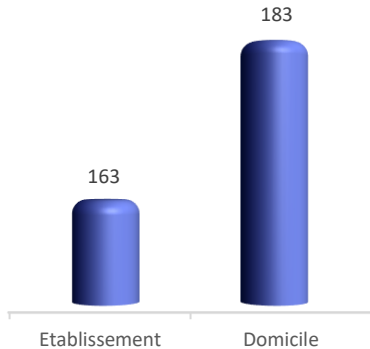
Les motifs des fins d’intervention (hors ad’hoc)

- 5 mesures ont pris fin du fait d’un non renouvellement à la mesure à son échéance, d’un non-lieu à mesure (mandat spécial) ou suite à une caducité (absence de prestations MAJ).
- 44 mainlevées de la mesure prononcées par le juge avant son échéance : la personne a retrouvé la pleine capacité (68 % concernent des personnes vivant à domicile)

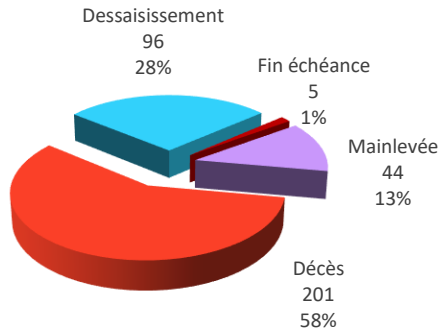
96 décharges du service MJPM de l’UDAF

- 77 % concernent des personnes vivant à domicile,
- 55% des décharges sont inhérentes à un déménagement de la personne hors du département
- 29 % des décharges sont intervenues au profit d’un mandataire judiciaire du département,
- 16,8 % des décharges sont intervenues au profit d’un membre de la famille
- 201 décès : 57 % des décès concernent des personnes résidant en établissement.

Répartition des fins de mesures selon le mode d’hébergement



Les principaux motifs des fins de mesures



Les principales observations

- Le décès, au regard de l’âge des personnes et du nombre de personnes en structure, reste la principale cause de sortie d’une mesure de protection,
- Les fins de mesures s’équilibrent entre personnes vivant à domicile (52.89%) et en établissement,
- 49 personnes (non-lieu à mesure / mainlevée / fin à l’échéance de la mesure, caducité) ont, au cours de l’année 2023, conformément au principe de la capacité des personnes, retrouvé le plein exercice de leurs droits. 60,8 % sont des hommes.
- La mobilité des personnes est la principale cause de décharge de l’UDAF au profit d’un nouveau « représentant légal »,
- Des proches/familles (15%) ont pu reprendre le relai conformément au principe de primauté familiale dans l’exercice des mesures de protection juridique.



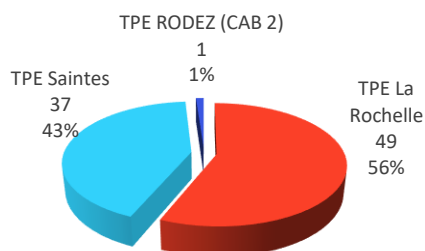
Le pôle de protection des majeurs et des familles

Le service DPF

L'activité en chiffres

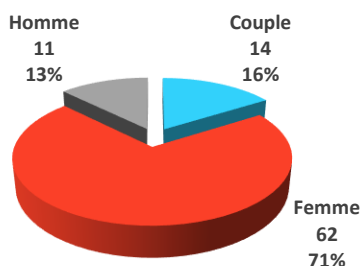
Nombre de familles accompagnées au 31/12/2023 : 87 (87 en 2022)

Répartition des mesures AGBF par tribunal au 31/12/2023

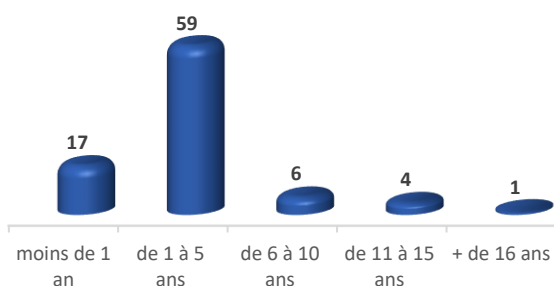


TPE : Tribunal pour enfants

Répartition selon le sexe



Durée d'accompagnement



Nouveaux usagers suivis en 2023 : 21

(30 en 2022)

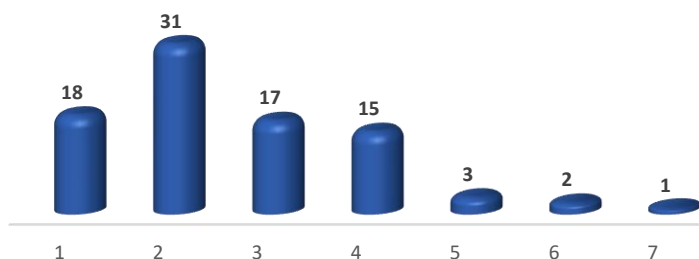
Fins d'interventions en 2023 : 21

(26 en 2022)

Nombre d'enfants suivis au 31/12/2023 : 225

(238 en 2022)

Nombre d'enfants par famille



Au regard de l'activité 2023, de la faible ancienneté des accompagnements en cours, nous projetons pour 2024 une activité en légère croissance avec 87 mesures de moyenne dans l'année.

Au cours de l'année 2024, nous allons, avec une équipe de travailleurs sociaux renforcée, formée et stabilisée, réinvestir des actions de promotion de la mesure d'AGBF pour que cette aide soit proposée plus en amont (prévention) et faciliter l'accompagnement proposé aux familles, et atteindre le seuil de 100 familles accompagnées, qui permettrait au service de s'organiser plus sereinement.

Les principaux constats

L'année 2023 se traduit par

- Une stabilité de l'activité au 31 décembre par rapport à l'année dernière
- Une moyenne annuelle (86.25 mesures) en légère baisse par rapport à 2022 (87.5 mesures)
- Un nombre de nouvelles désignations représentant 24% de l'activité et linéaire sur toute l'année
- Une rotation des accompagnements (24% de l'activité) témoignant d'une prise en charge dynamique s'adaptant aux besoins de la famille
- Une répartition équilibrée des mesures entre les deux tribunaux pour enfants du département.
- Le logement et les charges de vie courante sont de plus en plus difficiles à assumer pour les familles
- La non ouverture de droits est toujours très présente (niveau stable).
- La difficulté d'accès aux soins, concernant plus directement les enfants, se fait plus prégnante.

62 situations ont fait l'objet d'une révision au cours de l'année par le juge des enfants.

La sécurisation des conditions de vie des enfants et le rétablissement des conditions d'une gestion autonome des prestations familiales par les parents sont nos objectifs de travail.

La mesure d'AGBF est une mesure qui s'appuie sur la capacité, la participation des familles et qui n'a pas vocation (sauf exception) à s'inscrire sur la durée comme en témoigne la durée d'accompagnement.

- 19,6 % des familles font l'objet d'un accompagnement depuis moins de 1 an
- 67,8 % des familles sont accompagnées entre 1 et 5 ans
- 12,6 % des familles sont accompagnées depuis plus de 5 ans

La rotation des mesures (entrées/sorties), la courte durée d'accompagnement, et l'arrêt de la mesure avant son échéance sont des indicateurs qui témoignent d'un accompagnement individualisé promouvant la capacité des familles.

Ainsi, conformément à la philosophie du service DPF, une fois le danger écarté pour les enfants du fait des conditions financières et matérielles de vie et les conditions d'une gestion saine réunies, la famille est, si besoin, orientée vers d'autres dispositifs extra judiciaires plus adaptés.

Le nombre de nouvelles désignations, qui représente 24 % de l'activité, reste soutenu mais est moindre que sur les 5 dernières années.

Le nombre de fin d'intervention reste élevé (24% de l'activité au 31 décembre) mais en diminution par rapport aux 4 dernières années (la faible ancienneté des mesures y participe).



Le service MASP

La mesure d'accompagnement social personnalisé est destinée à aider une personne majeure dont les facultés ne sont pas altérées, qui perçoit des prestations sociales et qui est en grande difficulté sociale.

La MASP est une mesure administrative, qui se singularise par l'établissement d'un contrat entre la personne suivie et le Département et qui contient des engagements réciproques.

3 niveaux d'accompagnement existent : nous exerçons les MASP 2 (intégrant la gestion de tout ou partie de ses prestations sociales). Article L 271-1 à 8 du Code de l'Action Sociale et Familiale.

■ Nombre de mesures au 31/12/2023 : 30 (27 au 31/12/2022)

- Délégations Territoriales concernées : La Rochelle (14) ; Saintes : (16)
- Statut des personnes : hommes (11) ; femmes (15) ; couples (4)
- Un public majoritairement (73 %) de plus de 40 ans
- 56 % des usagers sont bénéficiaires de l'AAH
- 40 % des usagers sont bénéficiaires du RSA
- 56,66% des accompagnements ont moins d'un an (durée maximale 4 ans)

■ Nouvelles mesures confiées en 2023 : 14 (7 en 2022)

- Délégations Territoriales : La Rochelle (7) ; Saintes : (7)
- Statut des personnes : hommes (5) ; femmes (5) ; couples (4)
- Forte augmentation du nombre de couples accompagnés
- Les personnes bénéficiaires d'une MASP en 2023 ont majoritairement entre 30 et 50 ans
- Problématiques rencontrées par les usagers : difficultés inhérentes au logement ou à l'endettement. Problèmes de santé (forte augmentation) et addictions

■ Mesures terminées : 11 (7 en 2022)

- Délégations Territoriales : La Rochelle (6) ; Saintes : (5)
- Statut des personnes : hommes (4) ; femmes (7) ; couples (0)
- 3 mesures ont pris fin du fait de la non contractualisation de la personne
- 2 mesures se sont terminées pour non adhésion de la personne une fois le contrat signé
- 5 personnes ont été accompagnées vers une mesure civile de protection judiciaire et 1 personne a été accompagnée vers une mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ.)

Les principaux constats

La conjoncture économique impacte durement les conditions de vie des personnes suivies, dont l'endettement s'accroît. Les premiers postes touchés sont le logement et les charges d'énergie auxquelles il devient parfois impossible de faire face avec des minima sociaux.

Le pôle de protection des majeurs et des familles

Le service d'information aux tuteurs familiaux de Charente-Maritime (ISTF)

Labellisé ISTF, le 29 novembre 2017, l'ISTF Charente-Maritime fait partie des services ISTF agréés sur le ressort du TGI de La Rochelle. En complémentarité des autres services agréés, l'UDAF propose cet appui sur l'ensemble du département.

11 permanences sont proposées sur l'ensemble du département et assurées par les responsables de service MJPM (Lagord, La Rochelle, Montendre, Rochefort, Royan, Saint Jean d'Angély, Saintes, Surgères, Jonzac)

L'accès à l'information est également promu par notre participation à des événements ou réunions permettant de toucher un public plus large.

■ Rencontre sur rendez-vous : 05 46 28 15 14

■ Public concerné

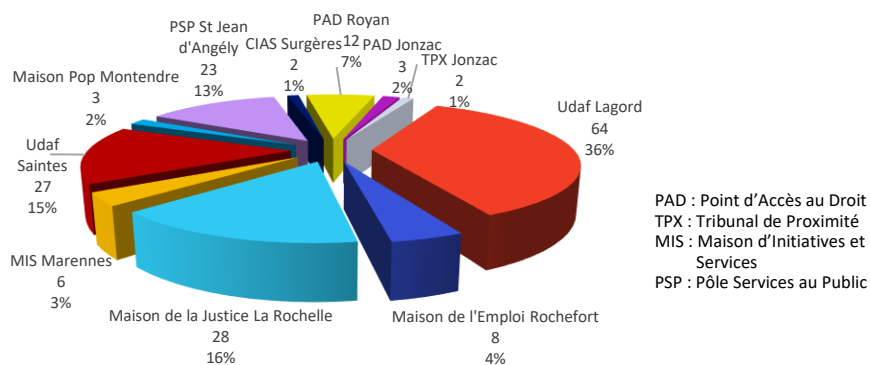
Les tuteurs familiaux et toute personne qui s'interroge concernant la protection d'une personne vulnérable.

Le contenu de l'action

- L'écoute et l'évaluation de la situation,
- L'information : permettre aux familles et « tuteurs familiaux » d'appréhender leurs droits, obligations et missions de façon sereine,
- Soutien technique dans le cadre de l'exercice de la mesure confiée au « tuteur familial »,
- Actions collectives d'information et de soutien.

L'activité 2023 : 178 personnes rencontrées en individuel (170 en 2022)

- Rencontres physiques individuelles : **135**
- Contacts téléphoniques : **43**
- 3 actions collectives : une centaine de personnes informées.



■ Les questionnements des personnes

- Des enfants s'interrogent sur les modalités de protection de leurs parents vieillissants pour lesquels la mise en œuvre d'une mesure de protection est source de questionnements et d'inquiétudes
- Des parents s'interrogent sur les modalités de protection de leur enfant handicapé dès lors qu'ils ne pourront plus assurer personnellement sa protection
- Des tuteurs familiaux ont besoin de conseils (inventaires et comptes rendu de gestion, ...).
- Des familles s'interrogent sur leurs droits dans le cadre d'une mesure de protection exercée par un tiers ou un autre membre de la famille.
- Des grands-parents, au-delà des mesures de protection, s'interrogent sur leurs droits par rapport à leurs petits-enfants dans le cadre de relation familiales distendues et compliquées

Christophe GRANELET
Directeur du Pôle

Les associations et fédérations adhérentes

LA FAMILLE

Association Charentaise des Femmes et Familles de Marins (ACFFM)
Association Familiale de Saintonge
Familles Catholiques de La Rochelle, Rochefort et Saintonge (Fédération)
Association Familiale Protestante Bethesda
Association Familiale Protestante La Halte du Pinson
Associatiton Force Ouvrière Consommateurs 17
Association pour le développement des Soins Palliatifs – ASP 17
CIDFF
Comité de quartier Le Prieuré

PARENTALITE / CONJUGALITÉ

Association Départementale des Conjointes Survivants de Charente-Maritime
Association des Parents et Futurs Parents Gays et Lesbiens
Association Indépendante de Parents d'Elèves
Collectif Enfants Parents Professionnels (CEPP 17)
Parrainage 17
Enfance et Familles d'Adoption 17 (EFA)
Enfance et Partage
Jumeaux et Plus 17
Solidarité Anorexie Boulimie 17
Solidarité Détente Veuves et Veufs 17

HANDICAP

APEDA-DYS 17
APF France handicap
Association ADRIEN
Association Clairvoyants
Associations des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébrolésés (AFTC)
Autisme 17
France Alzheimer
Horizon Famille Handicap 17
Passerelle 17
Union Nationale des Familles et Amis de Malades et Handicapés Psychiques (UNAFAM)
UNAPEI 17

MULTI-ACCUEIL

L'île aux Trésors
Le Nid aux Câlins
Les Bambins d'Aunis
Les P'tits Loups de Mer
Mini Plumes
Petit à Petit

LOISIRS

Familles Rurales (fédération départementale)

- Bourgneuf
- Gémovac
- La Vallée
- Marsilly
- Matha
- Rétaud
- Saint Hippolyte
- Saint Sauveur d'Aunis
- Saint Trojan les Bains
- Surgères
- Trizay

Vacances et Familles

SERVICES À DOMICILE

Les associations d'aide à domicile en milieu rural de

- Courçon
- Surgères

FORMATION

Maisons Familiales Rurales de Charente-Maritime (Fédération - MFREO)

- Chevanceaux Forêt Environnement
- Chevanceaux Services
- Cravans
- Matha
- Pont l'Abbé d'Arnoult
- Saint Denis du Pin
- St Germain de Marencennes
- Saintonge et Aunis

Ré-Clé-Ré



UNIS POUR LES FAMILLES

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
(Association Loi 1901)

5 Rue du Bois d'Huré – 17140 LAGORD
Tél. 05 46 28 36 00 – e-mail : contact@udaf17.fr

Site : www.udaf17.fr



<https://www.facebook.com/udafCharenteMaritime>